VOLUME XL — CHICOUTIMI, MARDI, 28 DECEMBRE 1926 — No 38

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY—PROP. — JOURNAL PUBLIE LE MARDI ET LE VENDREDI — ABONNEMENT $2.00 au Canada, $4.00 à l'étranger

MESURE INEXPLICABLE ET INJUSTIFIABLE

Le public vient d'être mis au courant d'une politique pour le moins étrange adoptée par l'une des compagnies d'assurance qui font le plus d'affaires dans la province de Québec. La compagnie en question frappe d'une surprime les femmes mariées canadiennes-françaises qu'elle assure, à cause d'une prétendue plus grande mortalité chez les femmes canadiennes-françaises que chez les autres femmes de ce pays.

Selon la **Patrie**, — la **Patrie** est toujours au poste chaque fois qu'il y a quelquepart une bêtise à excuser — un fonctionnaire de la compagnie dont nous parlons a déclaré, pour justifier la politique de son institution, que des statistiques compilées depuis 15 ans autorisent à conclure que la mortalité est de 75% plus grande chez les femmes canadiennes-françaises mariées que chez les femmes de toute autre nationalité dans Québec.

Personne n'a pu savoir encore quel fonctionnaire a donné ces chiffres ni la manière dont ces statistiques ont été recueillies.

* * *

La politique de cette compagnie d'assurance à l'égard des femmes mariées canadiennes-françaises est tout à fait inexplicable. Un homme intéressé à défendre sa compagnie essaye de nous faire croire que cette politique est basée sur des statistiques, mais ne tente nullement d'expliquer ces statistiques.

D'autre part, les statistiques pleuvent pour démontrer que les femmes mariées canadiennes-françaises ne meurent pas plus jeunes que les autres. Ainsi, quelques hommes sérieux chargés de la garde de l'état-civil en cette province envoient au DEVOIR des statistiques comme celles-ci relevées dans les registres paroissiaux.

Un curé d'une belle paroisse du bas du fleuve écrit ceci : "Je relève dans mon registre paroissial de cette année 85 baptêmes pour une population de 2,222, donc presque 40 par mille. (Il y a 307 ménages dans ma paroisse, vieux et jeunes). Il ne s'est pas produit un seul cas de mortalité ni de fièvre puerpérale chez les mères. Un seul enfant est mort, au bout de quatre jours. Et je sais que nous ne faisons pas, dans ma paroisse, exception aux conditions générales de notre région."

Un autre curé, pasteur d'une paroisse mi-ouvrière, mi-bourgeoise de la ville de Québec, déclare ce qui suit : "J'ai fait moi-même un simple relevé de nos décès depuis deux ans, dans la paroisse où je suis. Du 1er janvier 1925 au 20 décembre 1926, il est mort ici 96 personnes mariées, dont 41 femmes. De ces 41 femmes, 20 étaient âgées de plus de 70 ans et 35 avaient plus de 50 ans. Il n'en est donc mort que 6 de moins de 50 ans, en 24 mois à peu près. De ces 6 femmes de moins de 50 ans, 3 sont mortes de tuberculose, 2 de maladies du rein, et une seule des suites d'un accouchement. Or, il y dans notre paroisse 1,350 familles et 6,500 âmes et nous avons enregistré pendant ces deux ans 430 baptêmes".

Voilà des chiffres qui méritent d'être pris au sérieux et qui renversent tout à fait la théorie statistique de la compagnie d'assurance ultra prudente.

Il est intéressant aussi de noter que les autres compagnies d'assurance n'ont pas jugé opportun de frapper les femmes mariées canadiennes-françaises de primes ainsi onéreuses.

Enfin, une rédacteur de l'**Action Catholique** a pris le temps de consulter les statistiques fédérales, et en a tiré la conclusion que la mortalité générale de Québec — ce qui comprend la mortalité infantile, très lourde chez nous — ne dépasse que de 1.8% celle d'Ontario. Dès lors, il est bien évident que les Canadiennes françaises mariées ne meurent pas drues comme mouches ainsi que le laissent croire les prétentions de certains statisticiens en assurances.

Non, la mesure de cette compagnie d'assurance est absolument inexplicable.

* * *

Elle n'est pas plus justifiable qu'explicable.

En supposant que la compagnie aurait raison sur un point, celui d'une plus grande mortalité prématurée chez les Canadiennes françaises mariées, il faudrait encore blâmer la compagnie de se protéger de façon aussi mesquine.

Il se trouvera des esprits étroits pour dire que c'est une pure question d'affaires. Pardon! cette question des assurances doit rigoureusement être envisagée en rapport avec les intérêts de la société, du pays et de la morale. Si les individus, actionnaires ou directeurs de compagnies d'assurance, ne conçoivent pas leur rôle autrement que sous le rapport des dividendes à retirer, les législateurs, de qui ils ils tiennent leurs chartes, seront obligés de socialiser, de nationaliser, d'humaniser ces hommes trop âpres au gain.

La politique adoptée par la compagnie inculpée est immorale, anti-sociale et anti-patriotique.

Elle est immorale parce qu'elle rend plus pénible, apparemment même odieux, l'accomplissement d'un devoir qui a sa source au-dessus des lois civiles et des combinaisons financières.

Elle est anti-sociale parce qu'elle détourne de sa fin sociale une institution de prévoyance (l'assurance) dont **toutes les classes et catégories** de notre société moderne ont besoin.

Elle est anti-patriotique, parce qu'elle tend à restreindre la natalité, ce facteur qui a permis au Canada français de survivre à travers des épreuves innombrables et au Canada tout entier de conserver un certain capital humain en dépit d'une émigration toujours mal enrayée et d'une immigration généralement mal dirigée. Amener les femmes canadiennes-françaises à appréhender la maternité, c'est jouer le plus mauvais tour imaginable à la patrie, c'est faire exactement le contraire de ce que font actuellement les patriotes les plus éclairés de l'Europe aux prises avec la stérilité volontaire, fruit d'une civilisation sans foi, sans religion et sans morale, qui mène les vieux peuples à la ruine.

* * *

Nous espérons que, pour l'honneur de la compagnie en question et pour le bien de notre province, il ne sera plus question de surprimes à faire payer par les Canadiennes-françaises mariées qui veulent faire assurer leur vie. Il doit y avoir assez de bon sens et de clairvoyance chez nous pour mettre fin à une erreur aussi inexplicable et injustifiable.

Eug. L'HEUREUX

UN COUP D'OEIL SUR LE "COLON"

Le COLON dans son numéro du 23 décembre, publie trois "communications".

Deux d'entre elles, placées en deuxième page sont datées et signées. Elles sont franches, directes et claires. La première est de M. Irénée Duguay, maire de St-Méthode; elle proteste contre les manoeuvres auxquelles la Chambre de Commerce du Lac St-Jean vient de se prêter; elle dit *au nom de qui* elle parle, et elle s'appuie sur des faits indéniables. — La seconde est de M. Henri Frigon, vrai cultivateur, de St-Méthode. Elle rectifie une des erreurs commises par M. T.-L. Bergeron, dans sa conférence à Québec, le 9 décembre dernier.

Voilà la voix des cultivateurs.

L'autre "communication", qu'on trouve en première page, imprimée sur colonne double, est sans indication de provenance. C'est une paidoirie dans le style d'un éditorial du COLON publié sous le même titre il y a un mois. C'est un audacieux défi à la loyauté, une bouillie, assaisonnée de sophismes et de faussetés.

L'auteur commence par publier un texte de requête de 1915, qui est peut-être authentique, mais qui certainement n'a jamais été connu par ceux dont les propriétés devaient être affectées par l'exhaussement des eaux du lac St-Jean; qui, certainement, n'a jamais été approuvé par "*la plupart* des conseils municipaux",, comme il le déclare. Celui qui connait et révèle au public un texte de requête qui n'a pas même été publié dans les journaux de la région, ne doit pas ignorer qu'en cette même année 1915 une autre requête, portant des centaines de signatures et approuvée celle-là, par tous les conseils municipaux moins deux, demandait expressément aux Gouvernements de "ne pas permettre" l'exhaussement du niveau du Lac, mais d'exiger que les barrages de la Grande Décharge soient "faits de manière à conserver quelques pieds de niveau à la chûte la plus voisine du Lac" Ce texte-là a paru dans les journaux du temps, et depuis, il s'est retrouvé assez souvent dans les requêtes et les correspondances publiques des cultivateurs pour que personne de ceux qui s'occupent de la question ne puisse l'ignorer.

Il faut avoir une singulière audace pour ranger sans restriction toute la population du Las St-Jean derrière une requête *favorable* au "maintien des eaux du lac à un niveau élevé".

Il en faut du toupet, pour conclure que ceux qui se sont montrés favorables au maintien des eaux à un certain niveau ont voulu par le fait même que ce niveau soit élevé jusqu'à noyer les terres, jusqu'à détruire pour $100,000. de récolte annuelle...

Il en faut de l'impudence pour conclure qu'une requête, comme celle que cite le correspondant du COLON, donne *le droit* de s'emparer des terres des autres pour favoriser la navigation!...

Vraiment le COLON est en "communication" avec d'étrangers théoriciens!

Mais voici, exposé par notre monsieur, un argument de fait, solide, puissant, et surtout *juste*, pour prouver que "l'exhaussement des eaux du lac... est d'*intérêt général* pour le lac St-Jean"; c'est que la "Mistassini Power, a pu *avec avantage* entreprendre la construction immédiate le *son* usine..." C'est cela! puisqu'*une* compagnie s'est servie *avec avantage* de la navigation, la navigation est d'*intérêt général* pour le comté. L'intérêt d'*une Compagnie* quelconque c'est l'*intérêt général;* plus loin on verra que les dommages causés à quelques centaines de cultivateurs, directement et indirectement à toute la région, ce sont des *dommages particuliers.*

Mais, Monsieur, puisque la *Mistassini Power* a transporté par eau son matériel de construction à défaut de chemin de fer, est-ce que par hasard les avantages momentanés de la navigation n'ont pas eu pour effet de retarder la construction d'un chemin de fer qui est une nécessité, et de nuire ainsi à l'"*intérêt général* de la région?

Vous paraissez trop concentrer "*l'intérêt général*" sur le quai de Roberval..

Et puis, est-ce que les cultivateurs... particulièrement atteints par les hautes eaux n'auraient pas pour leur part mieux profité d'un chemin de fer que de la navigation?

A la fin du même paragraphe il y a un "De plus" qui est de trop! "Ils ont été compensés pour les dommages subis à leurs terres" Cela est une fausseté dangereuse qui doit être rectifiée.

Les cultivateurs ont été compensés non par des dommages "subis à leurs terres", mais des dommages causés à leurs récoltes; la *récolte*, ce n'est pas *la terre* c'est le *revenu de la terre;* c'est *cela seulement* qui a été compensé. En publiant que les dommages subis à la terre ont été compensés vous induisez le public en erreur, et vous faites croire que les cultivateurs n'ont plus rien à réclamer alors qu'en réalité ils ont encore à exiger la remise entière et la restauration de leurs propriétés qu'ils conservent le droit de réclamer.

Un honnête homme à qui aurait échappé une pareille erreur ne se sonstrairait pas au devoir de la rétracter.

On retrouve dans la *communication* l'argument du "*maximum de capacité*" auquel la compagnie, propriétaire des Barrages aurait droit comme "*compensation*" en retour *des millions risqués* dans ce travail gigantesque".

D'abord, s'il y a des millions qui sont "*risqués*", dans cette entreprise c'est seulement ceux qui ont été risqués dans *l'entreprise de monter le lac;* non pas ceux qui ont été placées dans la partie raisonnable des Barrages.

Ensuite, qui doit à la Compagnie la "compensation en retour"? Est-ce vous?, est-ce moi? Sont-ce les cultivateurs riverains? les fromageries? les paroisses?... Qui? tel navigateur? tel notaire? tel pêcheur? tel avocat? tel touriste? Qui?...

— Et puis, une "compensation", comment cela doit-il se faire d'après la justice, le bon sens, même d'après les lois de la province?

— Et puis encore, si vous prétendez que "son maximum de capacité" comprend plus que ce que la Décharge peut naturellement donner; si vous prétendez que le surplus de pouvoir qu'elle prend à nos dépens fait partie du "maximum de capacité", quelle est la limite de ce maximum? Pourquoi le point 17.5 au lieu du point 0.0? pourquoi pas le point 25.0? qui permettrait de transporter (par eau, "à défaut de chemin de fer") les presses du COLON dans la ville de Mistassini; pourquoi pas le point 60.0? qui nous pousserait vers la baie d'Hudson et favoriserait "l'intérêt général" en donnant un grand essor au commerce du renard...

"Le maximum de capacité" d'un établissement quelconque, c'est tout ce que cet établissement *peut donner dans les limites fixées par les droits des autres.*" Si ce n'est pas cela qu'est-ce que c'est?

Ainsi l'argument captieux de la "Communication", comme celui de *l'éditorial* du 25 novembre, se réduit à ceci : Puisque la Compagnie a mis des millions dans une entreprise, elle peut escompter tel rendement, et elle a le *droit* de vous enlever une partie de vos biens pour se l'assurer. C'est là une théorie que peu de gens sont capables de soutenir. Après cela, l'auteur conclut : "Si alors on lui avait dit, à la Compagnie : Vous pourrez utiliser *la moitié* de ce pouvoir d'eau et pas plus; il est certain que la Grande Décharge serait aujourd'hui encore libre comme autrefois."

Je ne sais pas, moi, ce qu'aurait fait la Compagnie dans l'alternative de n'utiliser que "la moitié de ce pouvoir d'eau". Mais je sais bien que nous ne mettons pas la Compagnie dans cette alternative. Nous lui avons dit en 1915 comme aujourd'hui : Vous pouvez utiliser *tout* ce pouvoir d'eau mais *pas plus.* Nous voulons bien voir brider la Décharge, mais nous voulons garder le lac et nos terres "libres comme autrefois".

C'est pourtant bien simple à comprendre.

* * *

Le reste de la "communication" est un tissu d'équivoques et de sophismes, qu'il serait intéressant de relever.

Bornons-nous à relever quelques faussetés.

Quand cet individu, après avoir énuméré les travaux d'ingénieurs, les "plans de chaque lot" attachés "à chaque contrat", les achats (et quelle sorte d'achats!!) d'immenses étendues de terrain" (sans doute à l'Ile d'Alma et à St-Coeur de Marie), etc., il conclut que "Cela était connu de tous", "que *la population* savait parfaitement jusqu'où on projetait de monter les eaux"; il affirme une fausseté.

Après un long paragraphe qui est un petit prodige d'accrobatie oratoire il surgit avec une conclusion renversante, qu'il exploite ensuite : "'Le comté a donné sa parole à la Compagnie... va-t-il refuser le concours *promis?*"

Allons, citoyens du Lac St-Jean, cultivateurs, industriels, commerçants, ouvriers, commis, cochers, rentiers ou employés de toutes sortes, quand? où? comment? avez-vous jamais *donné votre parole* sous une forme quelconque à la Quebec Development ou à la Duke-Price? Avez-vous jamais *promis* en votre nom personnel ou au nom des autres le *concours* du comté pour procurer à cette Compagnie les 15 pieds pieds de tête d'eau supplémentaires qui cause l'inondation de nos terres?

Et quand le collaborateur du COLON vient vous dire : Vous êtes engagés, vous êtes pris; que pensez-vous des manoeuvres sournoises qu'il exploite contre vous, du papier qu'il brandit en disant, c'est par cela qu'on vous tient?

Monsieur le Correspondant du COLON, vous n'avez pas mandat pour promettre au nom du comté le sacrifice de quelques milliers d'acres de nos meilleures terres; mettez cette prétention aux égoûts, avec vos promesses d'indemnités.

Vous affirmez encore qu'en 1922 "la pouplation du comté a demandé au Gouvernement de la Province de Québec de "forcer la main" à la Quebec Development pour qu'elle commence immédiatement ses barrages."

L'avocat Bergeron, dans son discours à la Chambre de Commerce de Québec a parlé de cela dans les mêmes termes. Il a parlé, lui aussi, d'une "importante délégation". Demandez-lui donc de dire au public *d'où partait* cette délégation? *qui* l'avait organisée? *qui* en faisait partie? et *qui* en a payé les frais?...

Qu'on cite un seul document par lequel la population du Comté a demandé de monter le Lac au point 17.5!

Et puis, quand même l'avocat Bergeron avec tout ce qu'il croit représenter, et toute la Province de Québec avec tous ses ministres, et le Canada entier, et l'empire britannique et la république chinoise en bloc... auraient demandée de monter le lac au point 17.5 je demande à savoir quel est celui qui a pu donner à la Compagnie Duke-Price le *droit* de s'emparer de ma propriété sans m'en donner avis.

Et d'ailleurs, Monsieur le Correspondant, en affirmant que le Comté autorise la spoliation dont quelques centaines de nous sont les victimes, vous mentez, tout court.

Il y a des gens qui ne sentent les engagements de leur parole d'honneur que lorsqu'ils ont promis le bien des autres.

UN DU LAC

LA SESSION FEDERALE

Ottawa, 23 décembre, 1926 — Pendant la vacance parlementaire, qui doit se prolonger jusqu'au 8 février prochain, les lecteurs du "Progrès du Saguenay" aimeront peut-être à connaître exactement quelle est la composition du gouvernement actuel porté au pouvoir le 14 septembre dernier et quelle est la procédure suivie en Chambre des communes et au sénat dans l'adoption des projets de loi (bills). C'est pourquoi le correspondant du "Progrès" a cru être agréable à ses lecteurs en écrivant cette lettre

Notons d'abord que le gouvernement fédéral se compose d'un gouverneur général nommé pour cinq ans par le conseil des ministres en Angleterre; d'un sénat de 96 membres nommés à vie par le conseil des ministres du Canada; d'une Chambre des communes de 245 membres élus par le peuple, d'ordinaire tous les cinq ans, sauf le cas où d'importantes questions nécessitent un appel à l'électorat.

Chacune des neuf provinces du pays a un certain nombre de représentants au Sénat. La province de Québec en a 24, l'Ontario, 24; les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard) 24; le Manitoba, 6; l'Alberta, 6; la Saskatchewan, 6; et la Colombie Anglaise, 6.

Les députés aux communes sont répartis par provinces comme suit : Québec, 65; Ontario, 82; Nouveau-Brunswick, 11; Nouvelle-Ecosse, 14; Ile du Prince Edouard, 4; Manitoba, 17; Saskatchewan, 21; Alberta, 16; Colombie Anglaise, 14; territoire du Yukon, 1.

Suivant une coutume depuis longtemps établie, le gouverneur général choisit le premier-ministre dans le parti politique qui est en majorité aux communes et le premier-ministre choisit ensuite les autres ministres et soumet son choix à l'approbation du gouverneur.

LES PARTIS

Il y a actuellement au Canada deux partis politiques principaux : le parti libéral et le parti conservateur, mais il existe aussi plusieurs autres partis qui ne comptent cependant que peu d'adhérents : tels sont les partis progressiste, libéral-progressiste, fermiers-unis, travailliste. De tous ces partis, le plus fort est le parti libéral, avec 118 membres. Les conservateurs en comptent 91, les progressistes 9, les libéraux-progressistes 11, les fermiers-unis 11, les travaillistes 3. Il y a aussi 2 députés indépendants.

Pour qu'un parti remporte la victoire, il faut qu'il ait la majorité des 245 comtés du pays. Si le parti le plus fort n'a pas la majorité absolue sur tous les autres groupes, il lui faut faire une alliance avec un ou plusieurs de ces groupes, afin d'obtenir en chambre la majorité nécessaire pour faire adopter ses projets de loi. Vu que les libéraux

(Suite à la 3ème page)

Billet de Québec

LE "SOLEIL" BRULAIT...

La nuit était froide; un brouillard montait du fleuve, se mêlait aux fumées des maisons et voilait la lumière de la lune; des halos se dessinaient autour des lampadaires.

La Côte de la Montagne était déserte.

Au "Soleil", qui durant la nuit repose, l'incendie s'est déclaré, — négligence, vengeance, accident, main criminelle... le saura-t-on jamais? — Par une fenêtre dont la chaleur a fait éclater les vitres, la fumée s'échappe et puis les flammes.

Personne... tout dort...
Et le "Soleil" brûlait.

* * *

Mais dans le voisinage un homme, par hasard, s'éveille, voit la lueur, se lève : le feu au "Soleil"!

Il ouvre sa fenêtre au risque d'attraper une fluxion et de tous ses poumons se met à crier : "Au feu!"

Deux agents de police lentement descendaient.

"Ecoute-moi donc celui-là : qu'est-ce qu'il a à crier si fort?"

—Au feu! Hé! les amis, le feu est au "Soleil!"

— Mais, il est fou! L'homme, on n'est pas sourd!

— Sourd ou non; vous ne voyez pas! Le "Soleil" brûle!

— Crie pas si fort! Si cela a du bon sens; tu vas réveiller toute la ville. Ce n'est pas toi qui brûle!

— Vite, vite! Appelez les pompiers!

— Veux-tu bien te mêler de tes affaires! Nous ne sommes pas là pour jeter l'alarme, mais pour faire respecter l'ordre; si tu n'arrêtes pas de crier comme ça, pour déranger le monde, c'est nous qui allons t'arrêter. Ça ne ne sera pas long!"

L'incendie faisait rage.

— "Au feu! Au feu! Dépêchez-vous!... Au feu!...

— Ah! tu cries encore; espère un peu..." Et pendant que le voisinage enfin tiré de son sommeil est sur pieds et accourt, que les pompiers sont avertis et s'amènent en toute hâte, les deux agents ont enfoncé la porte et vous ont empoigné le crieur charitable.

* * *

Après plusieurs heures d'un travail presque surhumain, par cette nuit glaciale, on réussit à circonscrire l'incendie et à l'éteindre.

* * *

Le lendemain et les jours suivants le "Soleil" — grâce à M. Fortier qui possède des actions dans le Soleil et l'Evénement — se fit imprimer à l'Evénement.

Les assureurs, dit-on, se sont montrés généreux; ils ont payé $30,000 pour les machines abimées; $20,000 pour les dégâts à l'édifice; $25,000 pour dérangements dans les contrats d'impression pour le Gouvernement et inconvénients scripturaux; $35,000 en compensations de bon vouloir. Total $110,000. Il ne reste plus à payer que quelques réclamations peu élevées.

Mais pour en revenir à notre homme qui donna l'éveil et empêcha une conflagration, qui avait attrapé une extinction de voix en règle et qui méritait une médaille, pour le moins, on l'a traduit en cour de police.

On l'a d'abord accusé, naturellement, d'avoir par ses cris voulu faire de la politique; puis on décida que c'était un énergumène. Tout de même, comme il n'y avait pas encore de loi qui défendit de crier : "Au feu!" la nuit, quand le feu était pris quelque part, on n'osa pas le condamner.

Mais il paraît qu'à la prochaine session cette loi-là sera passée.

JULES

LES VIEUX DU SAGUENAY

Désireux de publier une liste des personnes les plus vieilles de la région, les éditeurs de l'*Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* invitent toutes les familles qui comptent de membres âgés de 80 ans ou plus à le leur faire savoir, en donnant l'âge exact et les noms de ces octogénaires. On est prié d'adresser ces renseignements d'ici une semaine, au *Progrès du Saguenay*, Service de *l'Annuaire*, Chicoutimi.

Les fils de ceux dont la vie se prolonge comme une bénédiction seront sans doute heureux d'inscrire les noms de leurs pères ou ancêtres sur la Liste des Octogénaires. Il y a des fiertés qui sont bien placées.

Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. Luc, XI, 23.

Le SOLEIL parle du Lac St-Jean depuis que M. Taschereau en a parlé. Il attend sans doute que M. Taschereau ait dit pourquoi le droit de propriété a été violé au Lac St-Jean pour nous exposer lui-même ses principes en matière de propriété.

* * *

Il paraît que certains bleus ont trouvé que le *Progrès du Saguenay* avait bien raison de dire que l'*Evénement* et la *Patrie* manquent de loyauté envers le parti conservateur et s'appliquent à ménager la chèvre et le chou afin de mieux *runner leur bedi gômerce.*

* * *

Tout d'un coup le lac St-Jean, en une seule nuit, monterait — pour y rester — au point 24 et noierait Roberval, le COLON, les correspondants du COLON, l'hôtel-de-ville de Roberval, les papiers de St-Cyriac, les livres de la Compagnie, puis toute la "cabagne". "*Horresco referens!*" dirait Virgile, le même qui a dit : "*Apparent rari nantes in Kenogamo vasto*".

* * *

Il était bon de se souhaiter mutuellement un "Joyeux Noël". Mais il sera encore mieux de se souhaiter une Bonne Année. D'abord, la coutume canadienne-française le veut. Puis, les souhaits pour 365 jours paraissent encore plus féconds que ceux d'un seul jour. Imaginez : 364 jours pour lesquels aucun souhait ne serait formulé!...

* * *

Ceux qui tiennent absolument à passer sur le Pont de Ste-Anne avant la fin de l'année feraient bien d'en exprimer le désir sans retard.

* * *

Quelques questions à se poser le soir de la saint Sylvestre :

1o, Combien de fois ai-je passé sur le Pont de Ste-Anne en 1926?

2o, Combien de fois aurais-je mérité d'y passer?

3o, Combien de fois y passerai-je en 1927?

PLUS ESCAMOTEUR QUE SERIEUX

Puisque le COLON — ou son correspondant d'occasion—pousse la mauvaise foi jusqu'à continuer de soutenir devant ses lecteurs que le procédé d'expropriation a été le même dans les cas des barrages du lac Kénogami et du lac St-Jean — et cela, dans le but évident de semer la zizanie entre les deux comtés puis de tirer de cette zizanie le bénéfice que nous avons déjà dénoncé — nous croyons perdre notre temps sinon l'aider à faire sa triste besogne, en discutant davantage avec lui.

Nous nous sommes toujours gardés de soulever nos deux comtés l'un contre l'autre, et nous ne ferons pas le jeu de ceux qui tentent d'opérer cette détestable manoeuvre.

D'ailleurs, la question actuelle, c'est celle du lac St-Jean et non celle du lac Kénogami. Plutôt que d'aider le COLON — ou le correspondant du COLON, ce qui est peut-être plus exact — à mêler les cartes, nous préférons le laisser s'escrimer tout seul au pied des barrages du lac Kénogami. Quand il sera fatigué, il se rappelera lui-même à l'ordre.

NON.... IL EST TEMPS ENCORE

Le jour de l'an arrive tantôt, le temps des étrennes...

Peut-être avez-vous été dérangé; vous n'avez pas pu magasiner... vous aviez oublié un tel... une telle... pourtant de vos bons amis.

Que donner, que choisir?... Mon Dieu! quel embarras! Et vous vous tourmentez.

Non... Ne vous tourmentez pas. Il est temps encore!

Venez chez-nous; passez à la Librairie du Progrès.

Vous trouverez le choix le plus considérable, le plus varié de cadeaux pouvant convenir à toutes sortes de personnes, et à toutes les bourses.

Si vous permettez on pourra même aider votre choix.

Lisez, si vous voulez, l'annonces de livres que nous publions en 3e page. Vous y trouverez profit.

Petites Annonces

Tarif des

"Petites Annonces"

2 sous le mot; minimum de 50 sous.

Quatre insertions pour le prix de trois.

Nous annonçons gratuitement, dans les Notes Locales et dans les courriers : naissances, mariages, sépultures et services anniversaires.

Les annonceurs sont priés de faire leurs annonces courtes.

Si quelque chose vous manque, commencez par lire les "Petites Annonces" du "Progrès" : elles constituent un véritable guide d'affaires et d'occasions.

A VENDRE

A VENDRE. — 2 terres à St-Honoré, 9e rang, canton Simard, conditions faciles aux acheteurs sérieux. S'adresser à Dominion Fish & Fruit Limited, Chicoutimi. J.N.O.D. 4926

A VENDRE — Maison avec un magnifique emplacement situé sur la rue Racine, débouchant à la rue du Havre est offert en vente en bloc ou en partie.

Pour plus amples informations, s'adresser à Adalbert Lépine, plombier. J.N.O.D. 4455

MAISON A VENDRE — Avec terrain comprenant deux emplacements, l'un donnant sur la rue Cartier, l'autre, sur l'Avenue Maltais, 40 pieds de profondeur par 65 pieds de largeur. Bonne maison de 28 par 30, comprenant 2 étages, 8 appartements. S'adresser à Johnny Laforest, 4 Ave Maltais, Chicoutimi.

A LOUER

CHAMBRES ET PENSION — Vous trouverez chambres et pension ou chambres seules, à la semaine ou au mois, chambres très propres, eau chaude et bain, téléphone à la disposition, en vous adressant au No 22, Ave Bégin, téléphone 169. — Prix réduits pour l'hiver. 31d

A VENDRE — 100 arpents de terre, faite à la charrue, près de l'école et de la fromagerie, 2 milles de l'église, dans le rang double de la paroisse d'Albanel, Lac St-Jean. Bonnes conditions. S'adresser à Ferdinand Fortin, Albanel, Co. Lac St-Jean. 28d

CHAMBRES A LOUER — Pour messieurs, s'adresser au No 142, rue Racine, 1ère porte à droite. J.N.O.

OCCASIONS

VIEUX JOURNAUX — **Le Progrès du Saguenay, qui vient de faire l'inventaire de toutes ses collections de journaux, peut disposer de quelques centaines de livres de journaux qu'il vend, comme d'habitude 2 sous la livre. Avis à ceux qui veulent s'approvisionner.** J.N.O.

DIVERS

IMPRESSIONS — **Chaque fois que vous avez quelque chose à faire imprimer, n'oubliez pas que le Progrès du Saguenay est en mesure de vous donner entière satisfaction.** J.N.O.

ARTICLES DE BUREAU — **C'est le Progrès qui est le plus en mesure de vous servir, quand vous avez besoin d'articles de bureaux. Non pas quelques articles de bureaux, mais tous les articles de bureaux sont en vente au Progrès.** J.N.O.

SOYEZ DONC PROPRIETAIRE — Pourquoi payer $25.00 à $30.00 de loyer par mois tandis que vous pouvez vous faire un chez-vous. Commencez donc par vous acheter un terrain sur la route d'Arvida, à 10 minutes de l'église, tout près de l'école et à de très bonnes conditions. Venez me voir pour les conditions. — S.-E. Fraser, barbier, Chicoutimi-Ouest. D.5449 j.n.o.

AGENTS d'assurance-vie demandés pour la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean. Très forte commission payée aux hommes qualifiés. S'adresser à J.-Edgar Tremblay, gérant du district, pour la Capital Life, Jonquière, co. Chicoutimi. j.n.o.

VOYAGEUR DEMANDE — Dans les lignes de Librairie, Papeterie et Impressions. S'adresser personnellement ou par lettre en donnant âge, expérience, références, salaire désiré au Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, 12, Ave Labrecque, Chicoutimi, Qué.

AGENTS DEMANDES — Pour représenter The Fonthill Nurseries — la plus ancienne et considérable au Canada. Variétés de fruits et plantes ornementales de pleine terre pour Québec. Joli équipement gratuit, territoire exclusif, bon salaire, commencez maintenant. Stone and Wellington, Toronto. D.5507 4j

LOGEMENT DEMANDE — On demande à louer pour le milieu de janvier, un petit logement propre, quelques appartements seulement. S'adresser immédiatement au gérant du Progrès du Saguenay. 7j

BOULANGER DEMANDE — Un boulanger, de préférence un jeune, trouverait une position intéressante en s'adressant immédiatement, par lettre ou autrement, à M. Adélard Perron, St-Prime.

"HAVANE CUBA" — A vendre billets pour la Havane aller retour 1ère classe, repas cabines compris, 2 personnes, $343.00, pour $150.00 pour les deux. Adressez à M. L. Desbiens, Pointe au Pic. 21-24d

Propagez le "Progrès"

GRATIS

5000 PRIMES

Pour la vente de nos graines de jardin. Demandez 100 pqts de graines, quand vendus, retournez $6.00; aussitôt vous recevrez la prime à votre choix. Nos catalogues gratis.

Allen Nouveautés, St-Zacharie, Qué.

Animaux vivants demandés, visons, martes, pécans, doivent être sains et en bonne santé. Femelles visons demandées immédiatemnet. Dr Bédard, St-Hyacinthe, Qué. 31d

ON DEMANDE —Un vendeur d'automobiles d'expérience pour voitures de $1000 à $4000. S'adresser à nos bureaux 12, Ave Labrecque. J.N.O.

LIVRES — **Le Service de Librairie du Progrès vous sert, en fait de livres, tout aussi bien que les grandes librairies du dehors, car il adapte son approvisionnement de livres aux besoins de sa clientèle locale.** J.N.O.

HOMMES ET FEMMES — Vendez ce merveilleux article de maison à 0.50 et faites $10.00 à $25.00 de profit par jour. Ecrivez immédiatement pour territoire exclusif incluant 0.50 pour échantillon et informations 102, Coronation Bldg., Montréal. D.5542 j.n.o

OCCASIONS — 1 berlot à vendre; un hangar à louer, pouvant servir à hiverner des automobiles; 1 bel emplacement à vendre, sur la rue Racine; 2 logements à louer. S'adresser à Onés. Tremblay "Cami", 265, rue Racine, Chicoutimi. 28d

PERDU — TROUVE

PERDU — Une sacoche contenant 60 piastres a été perdue à partir de chez H. Lessard et Frère au Centre jusqu'à la Chaussure Canadienne. Elle contenait aussi une liste de noms, des portraits et plusieurs autres articles. On est prié de la rapporter chez M. Onésime Claveau, 114, rue Price ou à nos bureaux, 12 avenue Labrecque. J.N.O.

PERDU — Un chien Airdale, brun avec taches de noir, et répondant au nom de "Jack" a été perdu, dans la ville. Toute personne pouvant fournir des renseignements est prié de communiquer à nos bureaux, 12, Ave Labrecque. j.n.o

PERDU — Un porte-feuille contenant $25.00 a été perdu mardi avant-midi, le 21 décembre. La personne qui la trouvé est prié de le rapporter au bureau du PROGRES ou à la Compagnie du Téléphone, au central, au pied de la Côte Bossé. J.N.O.

SERVANTES DEMANDEES

SERVANTE DEMANDEE — On demande une servante. S'adresser à Mme Henri de Moor, 31½ Ave Bégin, (bloc Delisle), ou Casier Postal 242. D.5544 j.n.o

SERVANTE DEMANDEE — On demande une servante pour service général, pour petite famille. S'adresser à nos bureaux, 12, Ave Labrecque. J.N.O.

D'UNE PIERRE DEUX COUPS

En abonnant un ami au *Progrès du Saguenay* à l'occasion du Jour de l'An, vous faites de magnifiques étrennes à cet ami et vous en faites au journal de la région. C'est le seul moyen de faire d'une pierre deux coups en donnant des étrennes.

Lisez nos annonces

SALON

JEANNE

CHICOUTIMI

Coiffeuse, Ondulation Marcel

Manicure, Coupe de cheveux

Ouvert tous les jours

Tel. 802

Salon de barbier Ideal

Ludger Harvey, prop.

Bloc voisin de l'hotel Chicoutimi

Afin de donner satisfaction à ma clientèel, j'ai requis les services d'un nouveau compagnon barbier. Je serai en mesure de donner un service plus prompt. J'invite donc les dames, les demoiselles et les messieurs de bien vouloir me favoriser de leur clientèle. Je garantis pleine et entière satisfaction.

SALON DE BARBIER

—A—

L'Aréna de Chicoutimi

Service de 4 compagnons barbiers. Spécialité: coupe de cheveux pour dames et demoiselles.—J.-J. GUIMOND, prop.

DINEZ AU RESTAURANT

NEW STAR

205 Rue Racine

En face de la Banque Canadienne Nationale

et soyez satisfaits

Repas servis à toutes heures

Encouragez nos annonceurs

Notes Locales

REMERCIEMENTS

LES DAMES DU COMITE DE SECOURS EXPRIMENT LEUR RECONNAISSANCE

Mgr Larouche remerciait dimanche, au prône, les voyageurs de commerce et les généreux donateurs à la quête de la guignolée. Ces remerciements étaient bien mérités puisque cette année, tout près de $1200. et quantité d'effets, provisions, ont été collectés à travers la ville et la campagne de Chicoutimi. Les dames du Comité de Secours de la St-Vincent de Paul viennent à leur tour remercier chaleureusement leurs bienfaiteurs de la ville de Chicoutimi qui, chaque semaine, leur permettent de donner aux nombreuses familles pauvres le vêtement et la nourriture nécessaires pour vivre.

Dans quelques semaines, nous dit Mme la Présidente, nous publierons le compte-rendu de nos opérations, le rapport de notre secrétaire-trésorière et vous verrez qu'aujourd'hui c'est un devoir pressant et très doux de remercier de tout coeur les âmes généreuses qui donnent toujours, inlassablement, sans jamais compter. Les prières de toutes ces familles pauvres, des enfants surtout, sont d'abord sollicitées dans chaque foyer pour nos bienfaiteurs, et nous savons que déjà des bénédictions sans nombre se déversent un peu partout. Nous mêlons nos voix à celles de nos pauvres pour remercier sincèrement la générosié de la ville de Chicoutimi.

Notre comité se tient régulièrement tous les jeudis, de 2 à 4 h. à la salle publique, côté des dames, et nous recevons avec infiniment de bonheur tous les vêtements, chaussures, provisions de tous genres, que nous distribuons avec discrétion et selon les besoins de chacun.

Les dames du Comité de secours de la Société St-Vincent de Paul.

26 décembre, 1926.

PROCHAIN MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir, pour le 29 décembre, le mariage de Mlle Mary Ethel Mott, d'Ottawa, avec M. Leo Kelly.

M. Kelly est assistant-gérant au département forestier de Chicoutimi de La Cie Price Brothers.

BAPTEME

M. et Mme Diégo Villeneuve, de la Rivière du Moulin font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 24 décembre., sous les prénoms de Joseph-Thomas-Léon. Parrain : Almas Villeneuve, frère de l'enfant; marraine : Yvette Villeneuve, soeur de l'enfant.

M. BECHARD

M. Alexandre Béchard, ex-trésorier des Fabriques de Pâte et Papier de Québec, à Chicoutimi, qui travaille aujourd'hui à Montmagny, avec son frère, à la grande maison Bélanger, passe quelques jours à Chicoutimi.

BLESSE

M. Napoléon Chicoine, employé de nuit à l'usine du Chemin de fer National, s'est blessé au pied dans la nuit de dimanche à lundi. Il est à l'Hôtel-Dieu.

ENLEVEMENT

Les Fêtes du Monument Hébert s'enlèvent comme de petits pains chauds et constituent un cadeau peu dispendieux mais de bon goût. A 35 sous, 40 sous franco.

VA ET VIENT

M. Léonce Desgagnés, étudiant à la Faculté des Arts, Québec, est actuellement en vacances chez ses parents.

M. Arthur Leclerc est de retour d'un voyage d'affaires de quelques jours à Québec.

M. Séraphin Perron, E.E.L., de l'Université de Montréal, est venu passer ses vacances du jour de l'An dans sa famille.

M. Georges-Aimé Gagnon, du *Progrès du Saguenay*, est parti pour Québec dimanche soir où il assistera au service du Colonel Rouleau, en qualité de représentant de la Compagnie des Zouaves de Chicoutimi-Ouest.

M. Lucien Racine, de Jonquière, a passé le jour de Noël à Chicoutimi.

Mlle Valéda Morin, de St-Bruno, a passé le jour de Noël à Chicoutimi, chez sa soeur, Mme Harry Morin.

Mme Vincent Dubuc est revenue d'un voyage de quelques jours à Québec.

M. Antoine Riverin, étudiant en Droit à l'Université de Québec, est venu passer le temps des fêtes chez ses parents.

M. et Mme Louis Larouche, de l'Ouest, sont en promenade à Chicoutimi pour quelques temps.

M. René Boivin, d'Arvida, était de passage ici pour les fêtes de Noel.

M. J. Murphy, du bureau Price, est allé passer quelques jours à Kénogami.

M. Lucien LeBon, du *Progrès du Saguenay*, est allé à Montréal pour quelques jours.

Mlle Jeanne Cyr, de Chicoutimi, est partie vendredi soir pour aller passer les Fêtes dans sa famille à Montréal.

M. Edmour Hudon, fils de J.-A. Hudon, étudiant à Québec, est arrivé hier soir pour passer les fêtes dans sa famille.

M. et Mme J.-C. Gagné, avocat de Chicoutimi, sont partis vendredi soir pour Québec où ils passeront quelques jours.

M. J.-A. Martel, avocat de Chicoutimi, est parti pour Cochrane, Ont. pour passer les fêtes dans sa famille.

Mlle Dorothée Poulin, sténographe de la Cie Price, est partie pour Montréal ou elle passera les fêtes dans sa famille.

M. et Mme J.-A. Lefebvre, gérant de l'Hôtel Chicoutimi sont partis pour Montréal où ils passeront le temps des Fêtes.

M. Paul Tremblay, étudiant au collège St-Laurent, est arrivé Dimanche soir pour passer les fêtes dans sa famille.

M. Lefebvre de la Commission des Eaux Courantes, était de passage, ici, cette semaine, et il est reparti vendredi soir.

Mme Georges Boivin, de Québec, est venue passer l'hiver à Chicoutimi.

M. Claude Autate, gérant du magasin de meubles de Joron et Gagnon, de Port-Alfred, est venu passer le temps des fêtes dans sa famille.

M. et Mme A.-F. Mercier, du *Progrès du Saguenay*, sont revenus ce matin d'un voyage à Buckingham.

M. Johnny Fortin qui était allé passer la fête de Noël à Chambord, est revenu hier soir.

M. Philippe Mercier, du *Progrès du Saguenay*, partira mercredi soir pour Buckingham, pour une huitaine de jours dans sa famille à l'occasion du nouvel An.

Affaiblissement nerveux. — "Apres avoir souffert pendant longtemps j'éprouvais un affaiblissement nerveux général", écrit Mme Fred Johnson de Weirgor, Wis. "J'étais bien bas à cette époque et le docteur déclara que je n'avais plus que quelque temps à vivre. Depuis que j'emploie le Novoro du Dr Pierre j'ai un bon appétit, un sommeil profond et ressens le désir de toujours travailler. J'ai 61 ans." C'est une surprise pour beaucoup de constater le changement qu'opère dans bien des cas ce simple remède végétal. Il n'est pas vendu dans le commerce de droguerie mais directement. Ecrire au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd. Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

LES ALMANACHS

L'Almanach de l'Action Catholique .50

L'Almanach de la Langue française .25

Plus 10%, pour le port.

L'Almanach du Pèlerin .25

En vente au "Progrès du Saguenay"

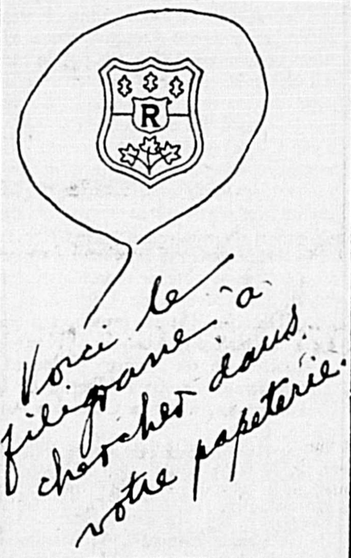

EN VENTE AU

SYNDICAT des IMPRIMEURS

DU SAGUENAY

Imprimeurs—Libraires—Editeurs

12, Ave LABRECQUE

Chicoutimi - P. Qué.

Pour Son Cadeau des FÊTES

CIGARES BOSTON

empaquetés spécialement pour l'occasion

$100.00

Et vous êtes propriétaire d'un lot à bâtir de 50 par 100 pieds; balance payable par petits versements. — 100 lots seront vendus, à ces conditions faciles, dans Chicoutimi, Arvida et Rang St-Ignace (près de la chapelle des Pères Jésuites).

Aussi 50 résidences à vendre dans les quartiers Est, Centre et Ouest.

Terres à vendre ou à échanger contre maisons en ville.

Assurance-Vie (Great West) — Feux — Accidents.

Adressez-vous à

J.-E. DUFOUR

COUTIER D'IMMEUBLE, CHICOUTIMI-CENTRE

TEL 695J Case postale 195, Chic.-Centre

Pour l'examen de votre vue

—CONSULTEZ—

L.-C. DUBUC, O.L.

S'il y a deux ou trois ans que vous avez vos verres, venez nous consulter. Nous vous dirons s'il y a lieu de changer.

Prix Modérés. Satisfaction Garantie

L.-C. DUBUC, Spécialiste - Opticien

Rue Racine—Sur la Côte—Chicoutimi

Cartes Professionnelles

ARCHITECTE

Architecte

Tél. 356 et 357 C.P. 14

ALFRED LAMONTAGNE

Diplômé de l'Association des Architectes de la province de Québec.

Membre de l'Institut Royal des Architectes Canadiens

Edifice Banque d'Hochelaga, Chicoutimi

ASSUREURS

Assureur

ROMEO ROY

Gérant de District

Capital Life Insurance Co. (Agents demandés)

Rue Racine — Chicoutimi

AVOCATS

Avocats

LEFEBVRE & LEFEBVRE

AVOCATS

Thomas Lefebvre : bureau à Roberval

Jules Lefebvre : bureau à St-Joseph d'Alma

Avocat

C. P. 104 Tél. 786

JEAN PELLETIER

B.A., LL.L.

Edifice Desgagnés, (Côte Bossé)

CHICOUTIMI

MEDECINS

Médecin

Dr G.-WILLIAM TREMBLAY

Diplômé des Hôpitaux de Paris et de New-York

Spécialité : Yeux, Oreilles, Nez et Gorge

BUREAU : 191, RUE RACINE

Edifice : Banque de Montréal

Tél. 353.

Médecin

TEL. 803

Dr EDMOND POTVIN

Ex-Interne de l'Hôpital St-Michel Archange de Québec

Médecine Générale

Bureau : 132, rue Racine

Médecin

TEL. 789

Dr G.-GUSTAVE GAUTHIER

MEDECINE GENERALE

Spécialités : Electro-thérapie, traitement électrique

BUREAU : : 346, rue RACINE

Médecin

Tél. CENTRE — Tél Dubuc 127

DR LS-PH. MUNGER

Médecin-Chirurgien

Rue St-Dominique — Jonquière

NOTAIRES

Notaire

C.P. 184 Centre Tél. 141

J.-OMER LAPOINTE

B.A., LL.L.

Assurances, Prêts d'argent, Obligations

382, rue Racine, Chicoutimi

Notaire

HENRI GIRARD, N.P.

Syndic de Faillites

315, rue Racine, Tél. 688

OPTICIEN

Opticien

Optométriste-opticien Tél. Centre

FAITES EXAMINER VOS YEUX PAR

L.-P. TROTTIER, O.D.

Optométriste-opticien

Jonquière

Spécialiste en examen de la vue— Gradué du Collège d'Optométrie de Montréal — Membre de l'Association des Optométristes et Opticiens de la Province de Québec et de l'American Optometric Ass. of New-York

Heures de bureau : de 9 a.m. à 7.30 p.m. tous les jours de la semaine.

SPORT

DEUX BONNES EXHIBITIONS DE HOCKEY

M. A. Savard, le gérant du club de hockey "Chicoutimi" nous informe que nous aurons, mercredi le 5 janvier la visite du fameux Loyola une des meilleures équipes intermédiaires de Montréal.

Nous présumons que les amateurs de Chicoutimi et du district se feront un plaisir et un devoir d'aller encourager nos joueurs dans cette exhibition qui ne peut manquer d'être intéressante.

Il est aussi pratiquement décidé que la fameuse équipe de la Banque Canadienne Nationale, de Montréal, composée de la plupart des joueurs du Saint François-Xavier, champion senior et intermédiaire de la province de Québec, sera ici le 9 janvier. Nous aurons donc l'occasion de voir quelques uns de nos anciens porte-couleurs tels que Pednault, Gaudreault et Bessette. Appuyons morlaement et financièrement les dirigeants de notre club par notre assistance aux joutes.

Pour Toux et Rhumes Persistants

Prenez le Baume Rhumal. C'est un remède très efficace. Ne contient aucun narcotique. *En vente partout; 35c. la Bouteille.* 7-26

Annoncez dans le "Progrès"

LAPORTE MARTIN, LIMITÉE

Café "VICTORIA"

LA BOITE CONSERVE L'AROME

Jos. LECLERC Boulanger Marchand, Métabetchouan.

Toujours en mains : Farine de première qualité à des prix defiant toute competition, Saindoux, Grains et Foin.

Poudre à pain, Malt et Levure Fleischman

LA SESSION FEDERALE

(Suite de la page 1)

proprement dits n'ont que 118 sièges, cela ne constitue pas une majorité absolue au sens strict du mot, mais le premier-ministre peut compter certainement sur d'autres éléments, tels que libéraux progressistes, progressistes, et, probablement travaillistes et indépendants. Les fermiers-unis ont des tendances conservatrices. La majorité du gouvernement paraît donc solide.

Faisons remarquer en passant qu'une vacance vient d'être créée par la mort de M. Douglas, député conservateur d'Antigonish-Guysboro.

PARLEMENT PRECEDENT

Lors de la dissolution, le 2 juillet dernier, la position des partis était comme suit : conservateurs, 115; libéraux, 101; progressistes, 24; travaillistes, 2; indépendants, 2; siège vacant, 1. Ce siège était celui de Portage-la-Prairie rendu vacant par la démission de l'hon. Arthur Meighen, qui avait été assermenté comme premier-ministre.

En effet, le cabinet King démissionna le 28 juin dernier et M. Meighen fut assermenté le lendemain comme premier-ministre. Le chef conservateur forma un ministère temporaire et fut battu en chambre au bout de quelques jours. C'est alors qu'il obtint la dissolution du parlement et fit un appel au peuple, avec le résultat que l'on sait.

Le 25 septembre, M. Meighen donne sa démission comme premier-ministre et M. King est invité à former un ministère, qui est assermenté le même jour.

LE CABINET

Le ministère actuel se compose de 18 membres, dont voici les noms : le très hon. Mackenzie King, premier-ministre, président du Conseil privé, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères; l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la justice; l'hon. Lucien Cannon, solliciteur-général; l'hon. sénateur Raoul Dandurand, ministre sans portefeuille; l'hon. Charles Dunning, chemins de fer; l'hon. J.-A. Robb, finances; l'hon. Dr J.-H. King, hygiène; l'hon. James Malcolm, commerce; l'hon. W.-D. Euler, douanes; l'hon. Charles Stewart, intérieur; l'hon. P.-J.-A. Cardin, marine; l'hon. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat; l'hon. W.-R. Motherwell, agriculture; l'hon. J.-C. Elliott, travaux publics; l'hon. P.-J. Veniot, postes; l'hon. Robert Forke, immigration; l'hon. Peter Heenan, travail; l'hon. Colonel J.-L. Ralston, défense nationale.

D'après la loi constitutionnelle tous les ministres doivent se faire réélire après une élection générale. Cette année tous ont été réélus par acclamation.

MINISTERES PRECEDENTS

Depuis la Confédération (1867), 14 ministères se sont succédé. Voici les noms des chefs de ces ministères, avec indication de leurs partis respectifs : Sir John Macdonald, conservateur, 1867-73; l'hon. A. Mackenzie, libéral, 1873-78; Sir John Macdonald, 1878-1891; Sir John Abbott, conservateur, 1891-92; Sir John Thompson, conservateur, 1892-94, Sir Mackenzie Bowell, conservateur, 1894-96; Sir Charles Tupper, conservateur, 1896; Sir Wilfrid Laurier, libéral, 1896-1911; Sir Robert Borden, conservateur, 1911-17; Sir Robert Borden, unioniste, 1917-20; l'hon. Arthur Meighen, conservateur; 1920-21; l'hon. Mackenzie King, libéral, 1921-26; l'hon. Art. Meighen, 1926; l'hon. Mackenzie King 1926.

Toutefois le nombre des ministres ne correspond pas toujours au nombre des parlements. Il peut se faire qu'un même ministère soit maintenu pendant la durée de plusieurs parlements, et, en sens inverse, il est possible que plusieurs ministères se succèdent pendant la durée d'un seul parlement. Nous avons un exemple du premier cas dans Sir Wilfrid Laurier, qui fut premier-ministre pendant quatre parlements (1896, 1900, 1904, 1908), et un exemple du second cas dans M. Meighen, qui succéda à Sir Robert Borden, en 1920 sans qu'il y eut d'élections immédiates. Ainsi donc, depuis la Confédération, on compte 16 parlements fédéraux, y compris celui qui vient de s'ouvrir le 9 décembre dernier.

L'ENCEINTE PARLEMENTAIRE

Les séances de la Chambre des communes se tiennent d'ordinaire l'après-midi et le soir, excepté les samedis. Dans les derniers jours d'une session toutefois, il y a des séances le samedi et la matinée. Le mercredi soir est congé, mais il est supprimé à la fin d'une session.

La Chambre des communes est une magnifique et vaste pièce.

A l'une des extrémités se trouve le trône du président, actuellement l'hon. Rodolphe Lemieux. Le fauteuil est surmonté d'un baldaquin, le tout exécuté d'un bois rare. En face du trône, il y a une immense table où s'assoient le vice-président de la chambre et le greffier. A une des extrémités de la table est la masse d'armes, surmontée d'une couronne. En arrière on voit plusieurs petits pupitres pour les sténographes officiels, car tout ce qui se dit en chambre est sténographié et publié dans les deux langues dans le Hansard.

De chaque côté de la chambre s'échelonnent les pupitres des ministres et des députés. Ces pupitres sont doubles et deux députés peuvent y prendre place. Près du fauteuil du président se tiennent un certain nombre de petits pages costumés dont le rôle est de servir les députés porter les messages, etc.

En haut ce sont les galeries à la disposition du public.

PROCEDURE PARLEMENTAIRE

Voici un aperçu des différentes phases par lesquelles passe un bill avant qu'il devienne loi. Tout député a le droit de présenter des bills. Pour devenir loi, un bill doit être lu trois fois en Chambre des communes ou chambre basse, trois fois au sénat ou chambre haute et être enfin, sanctionné par le gouverneur général. La première lecture est en général très simple, n'étant souvent que l'énoncé du principe du bill. A la deuxième lecture, des discours sont généralement prononcés d'abord par le proposeur du bill et par tout député qui se déclare pour ou contre. Souvent des amendements sont proposés au bill en question. Après la deuxième lecture, il va à un comité et revient prêt à subir sa troisième lecture. Là encore les députés se prononcent en faveur du bill ou contre; les amendements proposés sont acceptés ou rejetés, puis on prend le vote, et c'est naturellement la majorité qui l'emporte. Souvent même on prend le vote sur quelques-uns des amendements avant d'en venir au vote final.

Voilà pour les "cérémonies" aux communes. Le bill va ensuite au sénat où il subit encore trois lectures. Il arrive parfois, souvent même, que le sénat modifie le bill. En ce cas, il est renvoyé aux communes afin de faire approuver ces modifications. Si la Chambre les accepte, le bill subit alors sa troisième lecture au sénat, mais si on ne veut pas de ces modifications à la chambre basse, il ne reste qu'une chose à faire : retirer le bill.

Supposons le cas où un bill a subi ses trois lectures à la Chambre et au sénat, il ne lui reste plus qu'à être signé par le gouverneur pour être en vigueur ce qui arrive invariablement.

Il peut se faire aussi que le sénat rejette complètement un bill et cela arrive assez souvent. La chose s'est produite à la dernière session au sujet du bill des pensions du vieil âge. Mais en ce cas, les Communes peuvent le présenter à une session subséquente.

J.-A. B.

CHOIX DE CADEAUX

PETIT CARNET

POUR LES PETITS

LES ALBUMS DE BECASSINE

12 albums différents en images, reliés, feront les délices des petits.

L'enfance de Bécassine,
Bécassine en apprentissage
Bécassine pendant la guerre
Bécassine chez les alliés
Bécassine mobilisée
Bécassine chez les Turcs
Bécassine voyage
Bécassine nourrice
Bécassine alpiniste
Les bonnes idées de Bécassine
Bécassine au pays Basque
Les cent métiers de Bécassine

à $1.25 l'album

POUR LES GARCONS

LES OUVRAGES DU P. FINN

9 différents titres

Dans chaque volume il est question de garçons, de garçons d'aujourd'hui vifs, turbulents, délurés, avec leurs défauts, leurs qualités. On les voit à l'école, à la maison, au collège; les types les plus divers y passent. Et la leçon qui continuellement se dégage est excellente pour les garçons.

Tom Playfair
Percy Winn
Claude Lighfoot
Harry Dee
Une seule fois
Figures amies
Une partie de ballon
Lucky Bob
Oh! le match!

à 50 sous le volume.

LES OUVRAGES DE JULES VERNE

Une vingtaine de titres.

Les livres qui ont enchanté votre enfance, enchanteront celle de vos fils. Superbes volumes reliés et illustrés

Deux ans de vacances
Les naufragés du Jonathan (2 vol.)
De la terre à la lune
Cinq semaines en ballon
Aventures de trois Russes et de trois Anglais
Un capitaine de 15 ans
L'invasion de la mer
Aventures du capitaine Hatteras (2 vol.)
L'Ile mystérieuse (3 vol.)
Nord contre Sud (2 vol.)
Les Indes noires
Kéraban le Têtu (2 vol.)
Mathias Sandorff (3 vol.)
La maison à vapeur (2 vol.)
Les enfants du capitaine Grant (3 vol.)
Vingt mille lieues sous les mers.

à 90 sous le volume.

POUR LES FILLES

LA BIBLIOTHEQUE SUZETTE

44 volumes différents jolis, illustrés, contenant des choses proportionnées à l'intelligence d'une petite fille de 10 à 15 ans. Très recommandée au point de vue moral.

à 50 sous le volume.

LES CONTES DE MME DE SEGUR

16 titres différents.

Chefs-d'oeuvre, oui, purs et délicats chefs-d'ouevre que ces contes; les petits les aiment; les plus grands les admirent encore. Magnifiques volumes reliés, couverture rouge, abondamment illustrés.

Mémoires d'un âne
Les deux Nigauds
Les bons enfants
Nouveaux contes de fées
La fortune de Gaspard
Petites filles modèles
Comédies et Proverbes
Un bon petit diable
Après la pluie le beau temps
François le bossu
Pauvre Blaise
Le général Dourakine
Diloy le chemineau
L'auberge de l'Ange-Gardien
Quel amour d'enfant
Sœur de Gribouille

à 90 sous le volume

Et bien d'autres choses! ... Venez voir vous-mêmes ou consultez notre catalogue. Entre autres : *Les contes de Schmid*. 26 titres, à 15 sous le volume. Quelque chose de superbe.

N.B. — Aux commandes par la poste, ajouter 10%.

L'ALMANACH DE L'ACTION CATHOLIQUE

Nous venons de recevoir l'*Almanach de l'Action Catholique*, qui contient juste cent pages grand format de matière extrêmement intéressante à lire. Les illustrations sont nombreuses, variées et du meilleur goût. Nous le recommandons chaleureusement.

En vente (55 sous franco), au *Progrès du Saguenay* et dans les principales librairies.

LES ALMANACHS

L'Almanach de l'Action Catholique ..... **.50**

L'Almanach de la Langue française ..... **.25**

Plus 10%, pour le port.

En vente au "Progrès du Saguenay"

Nous avons en magasin un grand assortiment d'articles pour cadeaux de fêtes, nécessaire de chasse et de pêche, grille-pain, rôtissoires en aluminium, services à dépecer, chaufferettes électriques, patins, gourets, jouets de toutes sortes.

CIE DE FERRONNERIE GENERALE

Rue Racine (en haut de la côte) Chicoutimi

Henri Jalbert

Rue Racine (en bas de la côte) Chicoutimi

Avis aux Constructeurs

DES centaines de constructeurs ont profité des informations sur les plans, la finance et l'embellissement des maisons contenues dans le "MacLean Builders' Guide. Profusément illustré. Envoyez 25 cents pour une copie. On répond aux questions. MacLean Building Reports, Ltd., 286, Côte du Beaver Hall, Montréal, P. Q.

Carnet d'un Outaouais

LA SESSION FANTOME

Le Parlement est venu, il a voté, il est parti. Tel est en peu de mots le budget de la semaine. On n'a jamais vu sans doute de session si rapide et si effective. Trois jours de séances et soixante millions de dollars mis à la disposition de la Couronne pour les besoins du pays. C'est au moins du travail expéditif. On commençait à peine à s'habituer à la présence de nos législateurs et à les rencontrer de par la ville et les couloirs que déjà ils ne sont déjà plus. Et la capitale du pays se sent délaissée et déconcertée comme une jolie fille abandonnée par son cavalier au beau milieu d'une déclaration enflammée. Oui, vraiment, on a envie de croire que ce n'est pas vrai que la session a été ouverte officiellement par le nouveau gouverneur-général vendredi dernier, et qu'elle a siégé deux ou trois pours, pour s'évanouir en fumée... de locomotives. "Cabinet-fantôme" a dit le Premier-ministre en parlant de celui formé par M. Meighen en juin dernier; on pourrait dire au même titre que c'est une session-fantôme que nous venons d'avoir.

Ces deux jours de cérémonies et trois jours de débat ont juste suffi à donner aux habitués un aperçu de la nouvelle représentation, de l'ensemble les acteurs des combats de l'avenir. Tout d'abord, on constatait le changement apporté à la physionomie de la Chambre par la dernière élection. Au lieu de deux armées d'à peu près égale force en face l'une de l'autre, voici que la gauche est tout écourtée, massée vers le centre et n'atteignant plus les sièges éloignés du fauteuil; tandis qu'à droite une sorte d'inondation semble s'être produite et les nouveaux venus débordent jusqu'à la porte. Symptôme les temps nouveaux, le bon vieux Robert Forke, qui avait coutume de barouiller cordialement à l'extrême-gauche, entouré de ses chevaliers du progressisme désintégré, rougit maintenant comme une pucelle de se voir tout auprès de M. Dunning et de M. Lucien Cannon, à deux chaises du Premier-ministre. Le bloc libéral québécois ne le cède en puissance qu'à l'agglomération adverse des tories et des U.F. Albertains, tandis que le bloc de Saskatchewan s'ajoute avec sympathie à son grand frère le bloc québécois. Bloc par-dessus bloc, et M. Bourassa au milieu, frais et dispos malgré tous les banquets qu'il a mangés en Grande-Bretagne et Irlande ainsi que les morceaux de constitution britannique qu'il a aidés à morceler, étirer et façonner à son gré, du moins à ce qu'il parait présentement. Et non loin de là Mackenzie King et Ernest Lapointe, frère jumeaux et presque siamois, revenus soudainement des brouillard de Londres, sortis frais et engraissés de la mêlée impériale, ayant défini nos vouloirs, revendiqué nos humeurs et inscrit l'essence de nos droits de rouspéter, révérence parler, quels que soient les Locarno, Irak et Singapore qu'on pourrait vouloir jeter dans les jambes de notre légitime autonomie. Au surplus, ayant retouché avec respect les titres de Sa Majesté, défrisé d'avance les velléités éventuelles des refuseurs de dissolution et marqué sur le papier que savoir faisons à l'univers que personne ne peut nous jeter en guerre avec quiconque sur un simple télégramme ou même autrement. Et voilà bien de quoi tenir une bonne session de six mois pour le moins. Or, elle a duré trois jours et ne reprendra son cours que dans six semaines, pour ne durer guère plus, assure-t-on, de trois mois environ. Les vieux parlementaires se frottent les yeux ou se tournent dans leur tombe, pardon, je voulais dire dans leur siège au Sénat, car chacun sait que les vieux députés, quand ils meurent, ne vont pas au ciel mais dans la Chambre-rouge, et écoutent avec sérénité M. Dandurand leur expliquer les rouages compliqués de la Ligue des Nations.

Drôle de Parlement, et qu'il a étonné nos yeux habitués aux "sparages" ardents de l'hiver dernier! Meighen absent et déconfit, Bob Rogers pareillement, qui voulait bien occire son chef mais pas l'être lui-même. Ne dit-on pas que M. Meighen se promettait ouvertement de supporter les adversaires du vieux Bob dans Winnipeg, et réciproquement? Voilà qui les a bien servis tous deux. Puis, quel changement dans le groupe ontarien, diminué du tiers environ, faisant piteuse mine en arrière de M. Bennet, assez riche pour en rire, de M. Perley, qui s'en riche pour la même raison, et de MM. Stevens et Mannion, tous deux bien étonnés du piètre résultat de leurs harangues passionnées d'ici et du dehors. Hugh Guthrie devenu capitaine et C. H. Cahan tout radouci. M. Rodolphe Lemieux, président impeccable, doit se frotter les yeux et se demander s'il ne rêve pas. Mais M. King est bien vivant et parlant, et Lapointe exulte comme un grognard, à Austerlitz. Autour de ces deux astres s'agglomèrent les autres, d'attraction variée. M. Robb devient élégant et correct comme un premier-ministre qu'il a été par intérim avec succès et distinction, M. Fernand Rinfret enfin arrivé au port qui s'est assez longtemps laissé entrevoir et dans lequel il se maintiendra maintenant d'une main sûre, M. Motherwell, l'ancêtre qui dirige notre Agriculture en ne la dirigeant pas, ce qui lui permet de grandir, M. Elliott, dont il fallut bien se contenter l'an dernier parce qu'il pouvait se faire réélire, et dont on se contente encore; M. Heenan, ancien plongeur scaphandrier, qui n'en revient pas de se voir ministre du Travail et dont l'étonnement est partagé tout à l'entour; M. Euler, ma foi, dont la descendance allemande ne nuit pas à ses qualités solides et courageuses, d'autres sans doute auxquels on pensera plus tard, s'ils font quelque chose d'intéressant. Mais il n'y a pas que des ministres.

Un visiteur demandait ce matin : "M. Dubuc parle-t-il souvent?" J'ai pu répondre : "Il a parlé une fois, le premier jour de la nouvelle session. L'an dernier, motte! Il a tout écouté mais n'a rien exprimé. On commençait à parler du "sphinx" attentif de Chicoutimi. Or, mardi dernier, il a parlé, le Hansard en est témoin. Mais que ce discours fut court! Ecoutons-le plutôt. Il s'agissait d'un bill privé présenté par le député de l'Assomption, M. Séguin, à l'effet de supprimer la Commission du Service civil, ni plus ni moins. M. Séguin y songe-t-il vraiment, et croit-il en venir à bout si facilement? En tout cas, ce n'est pas la première fois qu'il affecte ainsi vouloir tout démolir; peut-être est-ce un geste qui est bien vu dans l'Assomption. En tout cas, il présentait son bill, et le greffier avait à l'annoncer, proposé par M. Séguin, secondé par un autre. Mais quel autre? Il est d'usage en pareil cas que l'autorité se serve du premier nom qui lui vient à l'esprit, et le nom de M. Dubuc fut ainsi prononcé, à la grande surprise de celui-ci. On le vit donc se lever et parler en français, comme avait fait M Séguin du reste, brièvement aussi. "Monsieur le président, dit M. Dubuc de sa voix pleine et bien timbrée, je ne suis pas au courant du bill en question, de sorte que je ne vit-on pareil abatteur de besogne, grette de ne pouvoir le seconder."

Voilà tout le temps que le député de Chicoutimi a pu faire perdre aux sténographes en deux sessions dont l'une commence; ce fut juste assez pour faire désirer en avoir plus long ce qui viendra sans doute. Quant au bill à moitié orphelin, il fut recueilli obligeamment par un voisin, appartenant celui-là à la fraternité légale et n'ayant pas les mêmes raisons de s'abstenir : le jeune député de Montmagny, M. L.-K. Laflamme.

Avec M. René Morin, de St-Hyacinthe, M. Girouard, d'Arthabaska, M. Sylvestre, du Lac St-Jean, et nombre d'autres dont nous parlerons plus tard, M. Laflamme de Montmagny est l'une des bonnes acquisistions récentes de la vie parlementaire. Au physique, un grand jeune homme bien constitué, et noir de l'oeil et des cheveux comme un chevalier sarrasin; avec cela travailleur allègre, visage ouvert et cordial, humeur au beau fixe comme s'il n'avait jamais été question de protêts et d'extraits de naissance outre-frontière, lesquels, du reste, ne l'empêcheront jamais d'être "Canayen" dans la moëlle et du meilleur cru. On attend beaucoup de ces jeunes générations jetées récemment dans la mare législative; il sera intéressant de les voir à l'oeuvre, à présent que les temps sont plus stables et moins chargés d'éclairs menaçants.

Le retour de la Chambre est fixé au 8 février, et l'on croit déjà qu'elle s'ajournera vers le 1er mai, ce qui est loin des sessions de cinq, six et sept mois de l'époque d'avant-guerre. On dit que sir Wilfrid aimait prolonger les sessions, entre lesquelles il s'ennuyait un peu de ses compagnons ordinaires. M. Lapointe y tient moins et M. King pas davantage, le premier parce parce qu'il voit dans la vie autre chose que débats et manoeuvres, et le second parce qu'il est heureux en tout temps pourvu qu'il travaille à bras racourcis. Car oncques

COMME ETRENNES

Donnez les "Silhouettes" de Paul Dulac

La Librairie du PROGRES vous offre un choix presque illimité de livres excellents à présenter comme étrennes. Venez les voir et vous en achèterez au moins une demi-douzaine.

Mais ce qu'il y a de plus nouveau et ce qui se lit — pardon! ce qui se dévore — avec le plus d'avidité c'est le livre tout frais imprimé qui s'appelle les *Silhouettes d'Aujourd'hui* et dont l'auteur est Paul Dulac, du *Devoir*.

Paul Dulac a su peindre un certain nombre de ses compatriotes de la façon la plus intéressante possible. Tellement que ses *Silhouettes* ont fait causer beaucoup dans les différents cercles de la société.

Ce beau livre ne se vend que 60 sous (65 sous par la poste) au *Progrès*. Son apparence typographique est aussi des plus attrayantes.

Achetez des livres

Le Créateur du "Home" Canadien

Série d'articles hebdomadaires traitant de

Plan—Construction—Finance—Décoration—Ameublement—Jardinage.

[Droits d'auteur 1926

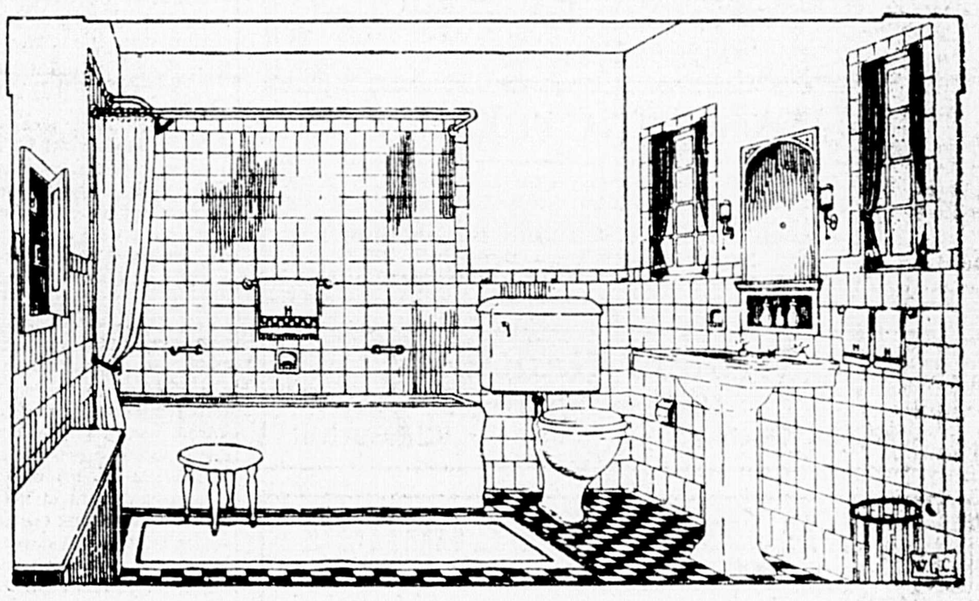

Chambre de bain bien divisée

Par W.-S. Limbery

Ce qui requiert une attention spéciale dans la chambre de bain est l'appareillage électrique que l'on voit; les tuyaux de plomberie : d'échappement et d'alimentation, soupapes — qui ne sont pas vus.

Lors de la construction d'une maison, il est important de spécifier qu'un service d'eau simplement suffisant sera établi de la rue à la maison — certainement pas moins d'un tuyau d'un pouce pour alimenter les deux chambres à bain et la cuisine.

La tuyauterie de branchement servant aux divers appareillages, tels qu'éviers, cuves, bains, bassins et cabinets de toilette, ne devrait pas comprendre moins de ¾ de pouce de diamètre, et pas de robinets moindre de ½ pouce.

Lorsque vous louerez une maison, assurez-vous d'un bon approvisionement d'eau en tournant les robinets du bain et des éviers, et en opérant les cabinets d'aisance, en même temps, — si la presion est forte et continue, cela indiquera que les tuyaux d'alimentation sont suffisamment grands.

Lorsqu'il vous faut attendre pour que le bain ou les bassins se remplissent d'eau, cela signifie une perte de temps, et vous pouvez y remédier en faisant installer une canalisation principale plus importante. Le même principe s'applique aux tuyaux d'échappement. Ils devraient être assez grands pour assurer le prompt rejet d'eau. La décharge des éviers, cuves et bains, devrait être d'environ 2 pouces et celle du lavabo d'1¼ pouce. Ces dimensions devraient satisfaire tous besoins d'évacuation rapide.

Quant au genre d'appareillage électrique à installer dans la chambre de bain, vous serez beaucoup aidé en étudiant les catalogues de plomberie des manufacturiers bien connus. Choisissez un bain construit à même le mur. Le bain en porcelaine est trop dispendieux pour la moyenne des maisons, mais un bain en fonte émaillé, de qualité supérieure, conviendra parfaitement et durera une vie.

Si une douche est installée, il faudra pourvoir une rideau caoutchouté, qui peut être suspendu sur une baguette avec des anneaux, tel que l'illustration fait voir.

Un appareil thermorhéostat pour le contrôle de l'eau de la douche est plutôt un luxe, mais il évite le danger d'employer de l'eau bouillante.

Le cabinet de toilette sera d'un patron à piédestal, fabriqué aujourd'hui dans des modèles si variés, d'une grande simplicité; le lavabo, en une poterie lustrée, à fonctionnement de siphon par mouvement de descente, citerne de nettoyage en fer émaillé, et un siège en dois dur émaillé. Il est toujours sage de regarder fonctionner l'appareillage afin de ne pas être désappointé lorsque vous serez installé dans votre maison. C'est on ne peut plus coûteux d'effectuer des changements dans la plomberie, une fois les travaux complétés.

Les murs de la chambre de bain devront être en tuile à une hauteur de 3 pieds et 6 pouces et 6 pieds autour du bain; ou, si cet arrangement est trop dispendieux, ils peuvent être doublés de toile cirée, ensuite peinturés d'une couche de peinture ordinaire et d'une couche d'émail blanc, ou d'une couleur très claire.

Le parquet sera en tuile, ou recouvert de linoléum marqueté en petits dessins noir et blanc. Une carpette en liège ou en caoutchouc sera d'une grande utilité.

Installez un grand miroir auprès d'excellentes lumières, et une étagère pour supporter les articles servant à la toilette quotidienne de la famille. Ne placez pas l'armoire au-dessus du bassin, ce qui signifie le déplacement de nombre de bouteilles sur l'étagère pour ouvrir la porte de l'armoire. Des porte-serviettes en abondance, supports pour verres, brosses à dents, devraient être convenablement placés, de même qu'un panier en osier pour le linge sale. Un cabinet pour médicaments sera bien placé dans cette chambre, ainsi qu'une petite armoire pour les serviettes.

Vous vous devez cela à vous-même et à votre famille — de vous assurer qu'un entrepreneur de bonne renommée ait surveillé les travaux de plomberie de votre maison. En achetant ou louant une maison, requérez les services d'experts du Bureau de Santé pour qu'ils fassent une inspection judicieuse de la plomberie et qu'ils émettent un certificat à l'effet que les systèmes de drainage et de plomberie sont en condition parfaite. Droits d'auteurs — 1926 — MacLean Building Reports, Limited.

QUESTION — A quelle épreuve faut-il soumettre une cheminée pour découvrir si elle ne produit pas d'étincelles?

REPONSE — Préparez un feu dans la base de la cheminée avec du bois vert, ou n'importe quoi de nature à produire beaucoup de fumée. Arrêtez la flamme au-dessus du toit. Observez l'extrémité de la cheminée pour voir si la fumée s'échappe...

Causerie pédagogique

LA DISCIPLINE

En tenant compte de l'importance des sujets, il me semble que cette causerie aurait dû venir la première, car la discipline est primordiale à l'école primaire. Tout vaut la discipline, tant vaut l'école, dit l'adage, et il ne se trompe pas.

Ce sujet est très compliqué, et il faudrait plusieurs articles pour en causer à fond. Comme mon but est plutôt de signaler des défauts que de faire une dissertation, je laisse aux maîtres, de la pédagogie le soin d'éclairer le personnel enseignant sur ce point, en le développant partie par partie. Pour plus de clarté, je dirai cependant d'une façon brève ce qu'est la discipline, ce que doit faire toute institutrice qui veut la posséder et, enfin, je terminerai en signalant les défauts constatés en ce qui regarde les institutrices et les parents.

Ce qu'est la discipline — C'est un ensemble de règles mises en force par le maître, afin d'assurer le plein développement des facultés de l'enfant.

Partant du principe admis à savoir que l'enfant possède des facultés physiques, intellectuelles et morales, on doit conclure que la discipline doit être intérieure et extérieure. Il ne suffit donc pas d'assurer la paix extérieure de la classe, il faut surtout s'adresser à l'intelligence des enfants pour leur montrer la nécessité de la discipline à leur coeur pour la leur faire aimer, et à leur volonté pour les amener à vouloir fortement dans le sens de l'ordre, et de la raison.

Il ne suffit donc pas d'obtenir leur complète soumission aux règlements scolaires, durant leur séjour à l'école, mais bien de leur inculquer les vrais principes, de fortifier leur volonté afin qu'il sachent et puissent se conduire en hommes quand il seront dans le monde et que le maître ne sera plus là pour le surveiller. On a des exemples de cela tous les jours. Prenez tel jeune homme qui n'a pas de caractère, qui se laisse aller au gré de ses caprices. Allez au fond des choses et toujours, vous verrez, que c'est la discipline qui a manqué dans le jeune âge. On dira : "Mais cela est impossible, il a passé 3, 4 années et même plus au Séminaire. C'est vrai, mais par malheur, à son entrée dans cette institution, le mal était déjà incurable, c'est la discipline de la famille qui a fait défaut, et à 13, 14 et 15 ans les mauvaises habitudes sont assez ancrées pour être inextirpables.

A ce sujet, je citerai l'opinion d'un éducateur qui fait autorité partout encore aujourd'hui, Mgr Dupanloup, parlant de ces enfants gâtés dans la famille il dit : "Je n'ai jamais rien trouvé de plus douloureux à voir, de plus pénible à élever que les enfants gâtés; et je dois avouer que tous mes soins, tous mes efforts, y ont presque toujours échoué. Je le dis surtout des enfants gâtés par la mollesse; ceux-là, je les ai trouvés toujours presque incurables". Plus loin il en vient à cette affirmation assez concluante : "Aussi avant la 1ère communion, j'espérais; après, jamais". (2) Cela nous prouve que, en général, un enfant indiscipliné, ou gâté rendu a 14 ans, est à peu près incorrigible

C'est donc avec raison que l'on proclame la discipline la base de toute éducation et qu'on y portera jamais trop d'attention. Autre raison, pour les maîtres de bien s'y attacher, c'est que souvent, ils sont obligés de lutter contre les défauts d'enfants gâtés par leurs parents. Que l'on veille surtout à la discipline intérieure. Voyons à présent les moyens enseignés par la pédagogie pour obtenir une discipline solide.

(1) Mgr Dupanloup. De l'*Education*, tome I, page 60.

Permettez-moi d'énumérer les principaux conseils par tous les auteurs modernes.

1o, Moyen : L'autorité morale du titulaire;

2o,Un règlement bien élaboré;

3o, Commandement sage, douceur, bonté, mais fermeté;

4o, Surveillance avec soin en tout et partout;

5o, Assistance des parents;

6o, Usage de sanctions, et enfin j'ajouterai : une étude sérieuse du caractère de chaque élève.

Pour ne pas m'éloigner du but proposé dans ces causeries : signaler des défauts constatés, et enfin d'être plus concis, je me contenterai de signaler les principes disciplinaires ci-haut mentionnés contre lesquels on pèche le plus souvent.

1er *réglement* — J'ai rencontré plusieurs écoles, cet automne où il n'était pas affiché. Il est pourtant de 1ère importance, au point de vue discipline extérieure. Il prévient bien des écarts. Il est absolument nécessaire que les enfants sachent ce que l'on exige d'eux, et pour cela, un règlement bien fait, lu en classe de temps en temps, est absolument nécessaire.

Bonté, douceur et fermeté. Voilà trois qualités indispensables à toute institutrice. Impossible d'éduquer la jeunesse sans cela. Preuve, c'est que tous ceux qui ont brillé dans cet état se sont distingués par une douceur et une bonté soutenues, courroucées par une grande fermeté, car ces trois qualités se prêtent un mutuel secours.

Dans nos classes on rencontre deux catégories de titulaires qui pèchent sur ce point; premièrement, celles qui sont débonnaires; deuxièmement, les trop sévère; celles qui sont toujours de mauvaise humeur, dont le visage est toujours rigide.

Les premières ne savent pas dire non, sont toujours prêtes à pardonner. Ce sont des aveugles ne sachant pas distinguer entre ce qui est bien et ce qui est mal. Elles ne sont pas faites pour l'enseignement et seront toujours nulles.

Les secondes voient des crimes partout, et punissent pour des riens et ce sans aucun tact. Elles oublient que punir c'est nécessaire, mais qu'il le faut faire avec justice et en proportion de la faute. Ces titulaires ne sont pas faites pour l'éducation de la jeunesse et devraient se retirer. On les reconnaît facilement. Il suffit de passer quelques instants dans leur classe pour les juger.

SURVEILLANCE

La nature même de l'enfant, demande qu'on le surveille. Ce petit être imprudent, irréfléchi, incrustant, a besoin d'être dirigé continuellement, si l'on ne veut pas qu'il s'écarte de la voie. Plusieurs écoles cependant végètent, arrêtées dans leur marche progressive à cause de l'indiscipline causée par le manque de surveillance. On laisse les enfants seuls sur le terrain, dans l'école etc. Le titulaire dort sur ses deux oreilles sans inquiétudes.

Enfin l'orage arrive et celui-ci est forcé de constater que son année est perdue faute de surveillance. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais je m'arrête ici, me contentant de répéter aux maitres et maitresses mes conseils donnés aux conférences : Surveillez et ne cessez de surveiller; dans la cour, dans la classe, aux lieux d'aisance, sur la rue, etc...

L'APPUI DES PARENTS

Nombreuses sont les maitresses qui hésitent à se servir de ce moyen pour renforcer leur discipline. On en rencontre, durant la visite, qui se plaignent d'élèves indociles, et, informations prises, on découvre, que la maitresse a de la misère depuis 1, 2 mois avec tel enfant et que les parents n'en savent rien. C'est une politique fausse et condamnable. Il est naturel que les parents aient en général de l'autorité sur leurs enfants, parce que ce sont les maitres véritables de ceux-ci. Ils sont en mesure de mieux connaître leurs défauts, leurs tendances et peuvent rendre aux maitresses des services signalés. Pourquoi ne pas en profiter? Il faut en toute justice, avouer que les parents, bien que prévenus, ne s'occupent pas de ce devoir! Nous en dirons un mot en terminant. Pour le moment, je répète encore aux maitres et maitresses : "Si vous voulez avoir de la vraie discipline, il vous faut l'appui des familles.

LES SANCTIONS

Gros problèmes que celui-là. Posons d'abord la question; les sanctions sont-elles nécessaires à l'école? Je réponds : Oui, absolument. Impossible de faire l'éducation de la jeunesse sans employer les récompenses et les punitions.

Il est naturel, pour l'enfant, de se voir récompensé quand il fait le bien; c'est un grand encouragement, le principal. D'un autre côté, pour son bien, il faut le punir afin de lui montrer la laideur du mal et, partant, l'amener à se corriger. Dieu, le Souverain Maître, se sert lui-même de ce moyen, en promettant une récompense aux bons et le châtiment aux méchants.

Donc, les sanctions sont nécessaires.

Je ne puis ici traiter cette question entièrement. Je renvoie les intéressés aux Règlements du Comité Catholique. Tout de même, je ferai quelques remarques.

RECOMPENSES

1o, Tout effort fait par l'enfant pour bien faire doit être récompensé;

2o, A l'école, il faut récompenser le travail surtout, non pas le talent;

3o, Il ne faut pas prodiguer les récompenses.

PUNITIONS

1o,Toute faute doit être punie si minime soit-elle. Il ne faut rien laisser passer inaperçu;

2o, Il faut que la punition soit proportionnée à la faute. C'est une question de justice;

3o, En punissant, on ne doit jamais oublier que la sanction imposée a pour but de corriger l'élève et de le rendre meilleur. Il y a des titulaires qui punissent, on dirait, plutôt pour se venger que pour amender les enfants. C'est une mauvaise manière.

Si l'on tenait toujours compte de ces conseils il y aurait beaucoup moins de trouble dans certaines écoles. On rencontre des titulaires qui ne connaissent pas d'autres sanctions que les punitions corporelles. Voilà une question épineuse et qui souvent est la cause de tous les troubles. Sans doute, les maitres et maitresses ont le droit de punition modéré sur leurs élèves, mais de là on ne doit pas conclure qu'il faut jouer du bâton ou de la férule à propos de tout. Non. Mgr Ross, je crois, dans son beau Traité de Pédagogie, dit : "Heureuses les écoles ou l'on ne fait jamais usage de ces sortes de sanctions", et c'est absolument vrai. Si l'on pouvait se le rappeler pour toujours. D'un autre côté, le Règlements du Comité Catholique conseillent de ne jamais user de ces punitions sans avoir, auparavant, consulté les parents.

Que l'on prenne donc le moyen le plus sûr, le renvoi, quand la chose est devenue nécessaire...

En terminant, je me permettrai de citer également deux des principaux défauts des parents : 1o, Ne pas s'occuper assez de seconder les maitresses; 2o, Le plus grave: on parle trop devant les enfants, on les croit aveuglement on se figure que ce sont des anges; on est mou pour corriger leurs défauts,et on se révolte quand la maitresse, moins aveuglée par l'amour excessif, vient à corriger les enfants de leurs caprices. Pères et mères de familles, rappelez-vous donc toujours, que la maitresse travaille dans l'intérêt de votre enfant; mettez tout en oeuvre pour fortifier son autorité et si celle-ci venait à se tromper, allez la voir en ami, et certain vous réglerez votre différent à l'amiable

J.-Arthur ROCHEFORT
Inspecteur d'Ecoles

LA "SURVIVANCE FRANCAISE"

Extraits du discours de M. Raymond Denis, de Vonda, Sask., au banquet offert aux excursionnistes par la St-Jean-Bte, de Montréal.

Bien des choses ont contribué à assurer cette survivance des nôtres dans les provinces nouvelles. L'orateur en indique une en particulier, la revanche des berceaux. Là-bas comme dans Québec la famille canadienne-française et catholique reste nombreuse. Dans un arondissement scolaire il y aura par exemple 10 ou 12 enfants de langue anglaise et 40 de langue française. Les Européens même, ceux qui sont venus de France, ou de Belgique cèdent à l'exemple. L'orateur cite son cas. Au pays depuis vingt-cinq ans, il est maintenant entouré d'une famille nombreuse, ce qui le force à considérer réellement le Canada comme sa patrie. Et de fait il ne parle pas autrement qu'un Canadien français de la dixième génération :

"Si nous-mêmes, là-bas, n'avions la certitude de survivre, nous serions assez patriotes pour dire à nos frères du Québec. Restez chez vous. Mais c'est parce que nous avons des certitudes de victoire que nous les invitons d'y venir. Et c'est dans l'intérêt même de toute la race que nous formulons notre invitation."

Dans cinquante ans, par exemple quelle part de représentation la province de Québec compte-t-elle avoir dans un parlement de 400 députés? Il faut que Québec se constitue dans les autres provinces des centres d'influence française. C'est commencé; n'abandonnons pas l'oeuvre en plan. Aux dernières élections fédérales, le vote français, dans l'ouest, a élu au moins une quinzaine de députés. Ceux-ci sont nécessairement de nos alliés, quand ce ne serait que par la crainte de l'électeur. On peut dire par exemple que dans Portage la Prairie,, Meighen a été défait par les 700 votes canadiens-français; que le vote canadiens-français, en Saskatchewan, a élu M. King, le premier ministre, et M. Stewart, un autre ministre.

La province de Québec doit rester le château-fort et il n'est pas question de l'affaiblir. Mais il en est tant des fils de Québec qui s'expatrient, qui deviennent Franco-Américains. Pourquoi ne deviendraient-ils pas Franco-Canadiens? Ce serait une solution pratique du problème de l'émigration et un commencement de solution à celui de l'immigration.

Les fils de la rivière Rouge et de la Saskatchewan tendent les mains vers leurs frères du Québec et leur demandent de les aider.

SUCCES SCOLAIRES

à l'Académie du Bon-Pasteur, Chicoutimi

Décembre

8e année — Mlles Jeanne d'Arc Bachtold; Madeleine LeMay; Marguerite-Marie Gauthier.

7e année — Mlles Marie Larouche; Juliette Girard; Lucia Tremblay.

6e année — Mlles Reine-Marguerite Plante; Berthe Danis; Marguerite Riverin.

5e année — Mlles Françoise McNichols; Geneviève Paradis; Mariette Boivin.

4e année — Mlles Lucile Danis; Charlotte Petit; Gilberte Cloutier; Marie-Blanche Bergeron.

3e année — Mlles Germaine Munger; Madeleine McNichols; Marie-Paule Gravel; Louise McNichols.

2e année — Mlles Pauline Garant; Marie-Luce Saulnier.

1ère année — Mlle Madeleine Garant.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

La famille J.-E. Sauviat, de Jonquière, remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui lui ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de J.-Antoine Sauvé, des Trois-Rivières, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites à la famille ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

Vous savez très bien vous-même que le jour du Seigneur vient comme qu'un voleur pendant la nuit.
(I. Thess., V.

Choisissez Waterman pour CADEAUX

Porte-plume Crayons
Simples ou appariés
Ecritoires pour pupitre

Waterman's

Choix complet et service chez 5,500 marchands canadiens

DISTRIBUTEURS :

Vous trouverez à notre librairie tous les produits Waterman : Encre, Plumes, Crayons et autres articles de bureau
LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY
Imprimeurs — Libraires — Editeurs
12, AVENUE LABRECQUE - CHICOUTIMI, P. QUE.

William Gauthier
Horloger-Bijoutier
164, rue Racine Chicoutimi

L.-H. Carrier, Limitée
Marchand de Nouveautés
138, rue Racine Chicoutimi

Assortiment complet pour cadeaux, sets de plumes et crayons, parmi mille autres articles de fêtes
Pharmacie Dubuc
Rue Racine Chicoutimi

DESIREZ-VOUS
un ou plusieurs des articles suivants d'une valeur respective de
$1.00 à $2.50

GRATIS
1 Rasoir de sûreté Auto-Strop
1 Pipe Cinto
1 Sac à tabac doublé Caoutchouc
1 Chapelet monté en or (longueur 24 pouces)
1 Chaine et Médaille Scapulaire en or (longueur 24 pouces)
1 Livre de Messe
1 Bénitier
1 Crayon Eversharp
GRATIS

N'envoyez pas d'argent, mais écrivez-nous dès aujourd'hui et nous vous dirons comment les obtenir gratuitement.

Le Comptoir des Cadeaux
CASIER POSTAL P — CHICOUTIMI, P. Qué.

Le Comptoir des Cadeaux,
Casier Postal P
Chicoutimi, P. Qué.

Messieurs,
Sans aucune obligation de ma part je serais intéressé à savoir comment me procurer *gratuitement* vos nombreux *cadeaux*.

Nom .....
Rue .....
Ville .....

Hommes Demandés

Je viens d'obtenir des contrats considérables pour la coupe du bois, et il me faudra au moins 1000 bûcherons pendant la prochaine saison.

Selon mon habitude, je préférerais employer mes concitoyens et des gens de la région, pour faire mon travail cet hiver. Venez me voir ou écrivez-moi pour conditions.

JOHN MURDOCK

L. Murray
CALLIGRAPHE, CHICOUTIMI
COURS PAR CORRESPONDANCE POUR LETTRAGE DE CARTES DE VITRINE. DEMANDEZ DES SPECIMENS

Feuilleton du "Progrès du Saguenay"

CHARLES GUERIN

Roman de Moeurs Canadiennes

— PAR —
PIERRE-J.-O. CHAUVEAU

No 49

— Vous dites cela en riant; mais je ne serais pas surprise s'il y avait quelque chose. Clorinde n'est pas la même depuis quelques jours : elle est d'un sérieux!...

— Sens-tu l'odeur de ces lilas? Ils me rappellent le temps de ton pauvre père. Nous les avons plantés nous-mêmes l'année de notre mariage. Comme j'étais heureuse alors!

— Allons, petite maman; vous n'êtes pas si malheureuse aujourd'hui. Est-ce que Charles et moi nous ne vous rendons pas heureuse?...

— Enfant que tu es; ce n'est pas un reproche que je veux te faire; mais tu sais bien que rien ne me fera oublier ton père,... et puis encore...

— Je gage que vous allez parler de Pierre... Vous ne vous ôterez donc jamais cette idée de l'esprit?

— Et je puis si peu la supporter, qu'il vaut mieux parler d'autre chose.

— Parlons de notre jardin. Comme il va être beau cet été! Ces jolis rosiers-mousses que nous avons plantés l'année dernière, vont-ils en avoir des roses!... et ces petites roses-thé qui ont une odeur si fine si délicate,... vous savez bien, maman, ces petites fleurs des bois que Charles avait transplantées : le fond du jardin, près des arbres, en est déjà tout couvert : le neige n'est pas encore toute disparue, et elles sont couvertes déjà.

— Mon Dieu, Louise, que tu aimes les fleurs! Tu tiens ce goût de ton pauvre père. C'est lui qui en avait fait un beau jardin : celui que M. Wagnaër possède à présent.

— Eh bien, n'est-il pas pour revenir dans la famille, ainsi que tout le reste? M. Wagnaër n'a d'héritier que Clorinde.

— Ce mariage n'est pas encore fait, mon enfant.

— Si vous saviez comme moi combien ils s'aiment Charles et Clorinde!... Mais regardez donc sur l'eau : voilà déjà une petite goélette qui monte. C'est la première voile que nous voyons cette année : cela me fait battre coeur. C'est si beau lorsqu'on voit les gros bâtiments d'Europe avec leurs grandes voiles blanches! Quelquefois, lorsqu'ils courent des bordées, ils viennent si près de l'anse qu'il semble qu'on pourrait leur toucher. Ils retardent beaucoup cette année.

— Cela me fait souvenir quand vous étiez tout petits tous ensemble : vous alliez passer des matinées entières, au bout de la pointe, à regarder passer les vaisseaux. Pierre surtout restait plus longtemps que les autres. Il n'y avait pas à l'emmener. J'étais obligée quelquefois d'y aller moi-même. Il se levait sur la pointe des pieds et il criait aux vaisseaux — Bâtiment! bâtiment! viens me chercher... Le pauvre enfant, il avait un pressentiment de sa destinée!

— Toutes les campagnes ailleurs sont-elles aussi belles que celles-ci? Je ne suis jamais allée au nord du fleuve, excepté à Québec, mais surtout, au sud, les paroisses sont si belles, que c'est difficile de décider à laquelle donner la préférence. Il y a d'abord Kamouraska sur les côtes de *Paincourt*, où le fleuve est si large et si beau; et les trois belles petites iles, si mignonnes, et si près de terre, qu'on dirait qu'elles ont été placées là exprès pour une partie de plaisir!... Puis il y a Sainte-Anne avec ses petites montagnes taillées de toutes les façons et ses jolis bocages! Puis Saint-Roch, d'où la vue s'étend si loin sur le fleuve, que l'on croirait que l'on pourrait voir jusqu'à la mer... Saint-Jean Port-Joli qui est si bien nommé; l'Islet avec son beau village bâti tout au bord de l'eau; et puis ici enfin, où tout me paraît encore plus charmant qu'ailleurs! Dites, maman, les autres campagnes du pays sont-elles aussi belles?

— Non, ma chère, toutes les campagnes ne sont pas aussi belles, et je remercie le bon Dieu tous les jours de ce que ton frère s'est décidé à s'établir ici plutôt qu'ailleurs. Je me réjouis tous les jours quand je pense que j'ai pu conserver quelques-unes de mes propriétés ici pour mes enfants. J'ai été élevée à la ville; mais il m'en coûterait beaucoup d'y retourner : comme tu peux croire, j'ai fait plus de sacrifices pour donner l'éducation à tes frères qu'il n'aurait été nécessaire à la ville. J'ai été si heureuse ici, si heureuse que ce souvenir, qui m'attriste parfois, me console en même temps...

Elles en étaient là de leur conversation, lorsque Charles entra et alla s'asseoir au fond de la chambre, le plus loin qu'il put de sa mère et de sa soeur.

Après quelques instants, Louise, qui avait remarqué son air chagrin et presque boudeur, s'approcha doucement de lui.

— Allons, dit-elle, comme ce monsieur a l'air méchant aujourd'hui. Aurait-on quelque jalousie en tête, par hasard?

Charles ne répondit rien.

Madame Guérin, qui était occupée, leva la tête, et fut frappée de l'expression qui régnait sur la figure du jeune homme.

En même temps, elle regarda dehors et vit plusieurs habitants arrêtés devant sa porte, qui parlaient entre eux.

Voilà des gens dit-elle, qui regardent ma maison comme s'ils ne l'avaient jamais vue. En voici d'autres qui viennent les rejoindre. Quelle espèce de conseil tiennent-ils donc, et que nous veulent-ils?

Charles trembla que sa mère n'interrogeât ces gens, et qu'ils ne lui apprissent brutalement le nouveau malheur qui venait de fondre sur elle. Il se décida tout de suite à tout lui dire. Quelque ménagement qu'il y mit, cette nouvelle était si imprévue, elle renversait si brusquement tout l'édifice de bonheur que la pauvre mère avait élevé dans son imagination; elle lui dérobait si cruellement le dénouement déplorable d'une lutte qu'elle croyait finie, et où elle venait de succomber précisément au moment où elle se voyait triomphante, que le coup porté à sa sensibilité fut plus grand encore qu'aucun de ceux qu'elle avait reçus.

Charles raconta dans le plus grand détail tout ce qui s'était passé, exonérant, de bonne foi, M. Wagnaër de toute mauvaise intention, et lui reprochant seulement de s'être laissé effrayer trop promptement par le montant qu'il lui aurait fallu débourser.

Madame Guérin jugea l'affaire tout autrement. A mesure que chaque circonstance se déroulait dans le récit naïf de Charles, elle y voyait tout de suite les anneaux d'une chaîne mystérieuse de faits que le hasard seul n'avait pas rassemblés, mais qui résultaient bien d'un complot dont elle entrevoyait l'ensemble, quoiqu'elle ne pût pas encore saisir toutes les ramifications. Le rôle odieux que jouait M. Wagnaër dans cette transaction lui apparaissait clair comme le jour : elle ne pouvait pas s'assurer au juste quelle part y avait prise Henri Voisin; mais il lui était suspect à bon droit, et, quant à Clorinde, elle reculait devant l'idée de la croire complice volontaire d'une spoliation aussi honteuse.

Le tout ensemble était si évident, elle et son fils avaient été dupes à un tel point qu'elle avait honte d'elle-même. La pitié profonde qu'elle éprouvait pour le pauvre Charles, qui, encore sous l'influence du charme, ne voyait pas le piège, même après y être tombé, ajoutait une douleur de plus à toutes les poignantes douleurs qu'elle éprouvait dans ce moment.

(A suivre)

Hier vous étiez bien

Aujourd'hui vous êtes malade, vos membres sont engourdis, vous avez chaud ou vous avez froid, le sang vous monte à la tête, peu après vous devenez pâle, vous vous sentez faiblir et le cœur se met à battre. En plus, votre digestion ne se fait pas et vous êtes nerveuse. Il n'y a que vous qui compreniez combien vous souffrez.

Mais, avez-vous essayé de prendre des

PILULES ROUGES

C'est pourtant le remède qui vous convient parce qu'il agira sur votre sang, le purifiera et stimulera toutes les fonctions de votre organisme. Prenez des Pilules Rouges comme l'a fait Mme Ovide Laliberté. Elle leur attribue la santé dont elle jouit.

Mme Ovide Laliberté

"Le retour de l'âge s'annonça chez moi par une diminution de mes forces et toutes sortes de malaises. J'ai même dû me mettre au lit pour un certain temps. Pendant tout un hiver je n'ai pu me nourrir que d'un peu de lait tant j'avais l'estomac malade. A ce régime ma constitution s'affaiblit considérablement et je devins excessivement nerveuse. Deux médecins que j'avais consultés avaient déclaré qu'il était inutile de me traiter. J'ai alors écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour savoir si c'était aussi son opinion. Il n'eut que des encouragements à m'adresser et m'engagea à prendre sans retard des Pilules Rouges, remède qui a rapidement relevé mes forces. Bientôt j'ai pu manger un peu; les forces me sont revenues et je me suis bien rétablie. Sans les Pilules Rouges je crois que je serais encore traînante". **Mme Ovide Laliberté, Windsor Mills, P. Q.**

Les Pilules Rouges sont recommandées dans les cas de:

Anemie, Chlorose	**Dépression**
Troubles nerveux	**Maux d'estomac**
Dérangement	**Douleurs périodiques**
Migraine	**Insomnie**
Palpitations de coeur	**Irrégularités**
Maux de reins	**Troubles du retour d'âge**

CONSULTATIONS GRATUITES aux femmes, par lettres ou à nos bureaux, 1570, rue Saint-Denis. Notre médecin est à votre disposition tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir (excepté les dimanches et fêtes religieuses). Vous serez satisfaites des conseils qu'il vous donnera pour rien. Il vous est impossible de vous soigner à meilleur marché.

10-18 En vente partout, ou par la poste, 50 sous la boîte.

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, ltée, 1570, St-Denis, Montréal.

AU CONSEIL DE VILLE

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Chicoutimi tenue ce 20e jour de décembre 1926, au lieu et à l'heure ordinaires des séances, étaient présents : S. H. le Maire et MM. les échevins Vézina, Gagnon, Grégoire, Boivin, Doré, Guimond, Tremblay et Murdock.

Après examen des comptes courants, ceux ci-dessous ont été approuvés pour paiement par le trésorier :

La Ville, dépenses diverses, 45.52; Coté, Boivin et Cie, 77.11; L.-P. Desbiens, 45.00; Onés, Tremblay, 90.50; Florian Gilbert, 5.53; Philippe Tremblay, Albert, 10.00; J.-O. Lapointe, 34.00; Geo. Vézina, Ltée, 0.70; J.-N. Landry, 9.60; Xavier Lavoie, 2.00; La Cie de Ferronnerie Générale, 2.65; Wm Blanchette, 1.-48; Wm Dallaire, 2.40; La Cie Lessard, 2.65; Desbiens et Gagnon Automobile; 31.63; La Cie du Téléphone Sag.-Québec, 3.00; Autobus et Taxis, 3.50; Henri Jalbert, 8.50; Terreau et Racine, 175.68; J.-A. Claveau, I.C., 37.00; Liste de Paie 1-15 décembre, 1091.30.

Lu les demandes d'augmentation de salaire faites par MM. Méridée Tremblay et Antonio Lévesque, officiers de la police et du feu. Ces demandes sont différées à une des séances du mois de janvier alors que le budget sera étudié.

Lu une plainte de M. Edmour L'Espérance concernant son service d'eau. Référée au surintendant.

Lu une enquête de Dame Vve Brascard pour la remise de ses taxes. Le trésorier est autorisé à différer cette perception jusqu'à nouvel ordre.

Résolu que la lisière de terrain située en face de la propriété de M. Thadée et Joseph Pednault leur soit concédée en considération de la somme d'une piastre plus quittance pour les travaux faits sur le dit terrain et droit de pasage à perpétuité à la ville pour la pose et l'entretien des égouts et de l'aqueduc là où ces services se trouvent chez MM. Pednault.

Une demande de M. François Maltais pour rabais sur prix de loyer est considérée et refusée.

Lu une lettre de M. D. DeSantis faisant observer que le prix convenu avec la Ville pour la pierre concassée est de $1.80 la verge cube de 2500 lbs et que le compte qu'il a reçu n'est pas d'accord avec ces données. Le Surintendant est chargé de vérifier les pesanteurs livrées, et de faire rapport.

Lu une lettre de M. Ed. Chayer retournant le chèque de $7000. donné en acompte par la Ville à M. DeSantis et réclamant un règlement satisfaisant pour son client.

Lu aussi une lettre de M. Yvan Vallée, ingénieur en chef du ministère des Travaux Publics de la Province faisant part au conseil d'une étude qu'il a faite des travaux exécutés à date au pont de la rue Dubuc et soumettant un arrangement raisonnable au point de vue du département quant au prix à être payé pour les dits travaux.

Résolu également une lettre de l'avocat de la Ville donnant son opinion quant à la responsabilité de celle-ci pour les travaux additionnels exécutés jusqu'à présent au pont de la rue Dubuc.

Résolu que le trésorier est autorisé à payer à M DeSantis l'estimation de M. J.-A. Claveau en date du 6 décembre, s'élevant à la somme de $9481.22 et représentant tous les travaux exécutés en accord avec les plans originaux. La balance de $16000 pour travaux supplémentaires est laissée en suspens.

Mis devant le Conseil une lettre du Service Provincial d'Hygiène en date du 28 juin 1926 désignant les endroits où il pourra être coupé de la glace à Chicoutimi pour usage domestique et établissant les qualités que devra avoir cette glace qui devra être coupée sous la surveillance d'un inspecteur.

Résolu que le médecin de l'hygiène municipal soit chargé de voir à ce que les formalités requises par le service provincial de l'Hygiène soient observées.

Lu une lettre de la Municipalité de St-Alexis avisant le conseil de l'acceptation du compte de la ville de Chicoutimi re-réception aux délégués de la convention des Municipalités canadiennes.

Le trésorier est autorisé à passer au compte de rabais la charge de $40..00 faite à M. René Gagnon pour taxe locative.

Lu une lettre de M. Camille Lessard réclamant le paiement d'une couple d'items qui ont été retranchés d'un des comptes qu'il a produits contre la ville en rapport avec la surveillance du pont de la rue Dubuc.

Lu une lettre de La Banque Canadienne Nationale de Montréal (bureau Chef) demandant la réfection ou le remplacement de certaines débentures de la ville de Chicoutimi qui ont été calcinées lors d'un incendie à la succursale de la banque Canadienne Nationale à Ste-Marie de la Beauce.

Lu aussi la garantie donnée par la Banque s'engageant à tenir la ville quitte et indemne de tous frais, pertes ou dommages pouvant résulter à la ville de l'émission de duplicatas pour les débentures B-308 et C-288 de la ville de Chicoutimi.

Résolu de demander une garantie générale couvrant le paiement de tous les coupons et débentures.

A LA CATHEDRALE

C'est Mgr Léon Maurice, P.A., V.G., qui a chanté la messe de minuit, remplaçant Mgr Larouche, curé, qui était indisposé.

La foule emplissait la vaste nef, le chœur lui-même avait été ouvert aux hommes qui s'y pressaient.

M. Ruelland chanta *Minuit, Chrétiens*, avant l'entrée du célébrant.

Quatre prêtres distribuèrent la sainte communion à partir du Credo jusqu'à la fin de la messe de minuit.

Durant la seconde messe, les Dames de Ste-Anne et les Enfants de Marie rendirent avec beaucoup de piété et de goût les cantiques suivants :

Les Anges dans nos campagnes.
Dans le silence de la nuit
Près d'un berceau
Hostie de Noël.

A 10 h. le jour de Noël, Sa Grandeur chantait la messe pontificale, accompagné de Mgr Eug. Lapointe, P. A., V.G., comme prêtre-assistant, de MM. les chanoines Cimon et Duchesne, comme diacres d'honneur.

M. l'abbé Eug. Tremblay, jr, donna le sermon.

Aux Vêpres pontificales, le soir, et à la bénédiction du S. Sacrement, la Schola du Séminaire rendit d'une façon remarquable, plusieurs morceaux ravissants. L'antienne de Magnificat, pour voix mixtes, en style palestrinien, est céleste.

NOUVEAU MARGUILLER

M. Emile Couture, forgeron, rue Cartier, a été élu marguiller pour remplacer M. William Gauthier sortant de charge.

UN INSTANT...

Voici quelques volumes que nous nous faisons un plaisir de recommander spécialement, livres éminemment utiles, superbement écrits :

"Futurs époux"
"Futures épouses"
"Futurs prêtres".

L'épouse attrait du foyer; par l'abbé Grimaud, à 0.75, chaque volume, plus 10 pour cent pour les commandes par la malle.

Achetez des Livres

Soutenons nos oeuvres

LE VOYAGE DE ROME

Un radiogramme reçu par les "Voyages HONE" annonce l'arrivée à Cherbourg du Pèlerinage des jeunes canadiens-français à Rome, à l'occasion de l'année aloysienne, sous la direction du Révérend Père M. H. Beaulieu, s.j. Les voyageurs se rendront aux sanctuaires de Lisieux et de Lourdes, passeront cinq jours à Rome et cinq jours à Paris et visiteront Milan, Gênes, Nice, Monte-Carlo, Marseille, Nîmes et Carcassonne. L'un des attraits du voyage sera le voyage en automobile de Nice à Marseille, le long de la Méditerranée, sur la Côte d'Azur. Le voyage entier est organisé exclusivement par les "Voyages HONE".

Au nombre des voyageurs, l'on remarque M. Raymond Boivin, étudiant au Séminaire et fils de M. Elzéar Boivin de cette ville.

CHICOUTIMI DANS L'OBSCURITE

La population de Chicoutimi fut plongée dans l'obscurité en même temps que dans le désarroi par suite du manque de lumière vendredi soir, de 5.30 à 8 heures.

Les rues prirent un aspect triste et morne et n'eut été les automobiles avec leurs phares il aurait été impossible de rien voir. Il se produisit des scènes tragi-comiques dans les magasins où bon nombre de clients faisaient leurs achats de Noël.

La cause de tout ce brouhaha fut un incendie qui prit son origine dans la cave de la Cie Electrique, par suite d'un court-circuit qui se produisit au tableau.

Les pompiers furent mandés en toute hâte, les fils furent coupés et, grâce au bon travail des pompiers, des conséquences plus graves furent évités.

L'incendie fut rapidement mis sous contrôle et avant qu'il soit terminé, une équipe d'électriciens de la Cie Electrique et de Price Brothers, conduits par M. Bonnel, étaient à réparer les dommages causées aux fils afin de redonner immédiatement le courant et la lumière aux citoyens de Chicoutimi. L'ouvrage fut conduit avec diligence et les efforts des électriciens furent couronnés de succès car, à 8.05 heures, les lumières s'allumaient au grand contentement de tout le monde.

On nous apprend que les dommages causés par l'incendie (environ $2,500) sont couverts par les assurances. Le bureau de M. Augustin Tremblay est en réparation et sera ouvert au public très prochainement.

La Compagnie Electrique tient à remercier M. Hudson, électricien en chef de Price Brothers, ainsi que les électriciens dont M. Hudson a bien voulu offrir les services, à cette occasion, pour rétablir en peu de temps le service.

DERNIERE HEURE

EMPEREUR DECEDE

Yoshihito, le 123 ème empereur du Japon est décédé vendredi à l'âge de 45 ans. Son fils aîné, régent depuis 1921, lui succède.

LE COMMANDEUR ROULEAU

Lundi, ont eu lieu, à St-Jean-Baptiste (Québec) les funérailles de feu le Commandeur Charles-Edouard Rouleau, lieutenant-colonel, commandant et fondateur des zouaves de Québec, décédé vendredi dernier, à l'âge de 85 ans. Le commandeur Rouleau, né à Ste-Anne-de-la-Pocatière, fut l'un des premiers à aller risquer sa vie pour la défense des Etats pontificaux, en 1868. Il fit du journalisme à son retour et apporta sa contribution à la littérature canadienne.

Depuis 26 ans, il est employé civil.

L'ELIXIR TONIQUE du Dr MONTIER

Tout pharmacien vous dira que c'est le meilleur des toniques, qu'il en connaît la composition et les effets.

L'Elixir Tonique du Dr Montier est le plus puissant reconstituant de tout le système. Il est excellent au goût et il excite l'appétit. Une bouteille suffit pour un traitement de cinq semaines.

VENDU DANS TOUTES LES PHARMACIES.

EN VENTE CHEZ

Jos. Morissette,	St-Gédéon
J.-O. Lacroix,	Kénogami
Laurent Hudon,	Sta. d'Hébertville
Louis Bergeron,	St-Nazaire
Léon Michaud,	St-André de L'Epouvante
Georges Gagnon,	Lac à La Croix
Aquilas Demeules,	Chambord
Adélard Lemay,	St-Joseph d'Alma
P.-O. Langlois,	" "
Eugène Boivin,	" "

Comme commandant des zouaves, il était, depuis 50 ans, l'un des principaux figurants à toutes les grandes manifestations de la vieille capitale. C'était une âme généreuse et vibrante solidement trempée dans le christianisme. M. le Dr Jules Dorion, directeur de l'*Action Catholique*, lui succède à la direction du corps des zouaves.

Nos félicitations à M. le Dr Dorion, en même temps que nos sympathies à tous ceux qui sont affectés par la mort de M. Rouleau.

MM. CHAPAIS ET BERNARD DANS LE DEUIL

MM. Thomas Chapais, sénateur et J.-E. Bernard, directeur de l'*Evénement*, viennent d'être plongés dans le deuil par la mort de dame Edouard A. Bernard, soeur de M. le sénateur Thomas Chapais et mère du directeur de l'*Evénement*. La défunte a donné quatre filles aux communautés religieuses.

Nous offrons nos sympathies à notre confrère et à toutes les personnes frappées par ce deuil.

MORT DE M. ANDRE PLOURDE

Nous apprenons la mort de M. André Plourde, un des citoyens les plus anciens et les plus estimés de St-Jérôme.

Le PROGRES offre ses plus sincères sympathies à la famille.

ALMA

TENTATIVE DE VOL

Dans la nuit du 22 au 23 décembre deux individus sont arrivés à la gare du chemin de fer vers quatre heures du maint. Croyant qu'il n'y avait personne, ils commencèrent à forcer les portes de la gare. Mais M. Audet, qui était gardien cette nuit-là, téléphona aussitôt à la police. C'est alors qu'ils s'aperçurent qu'il y avait quelqu'un et demandèrent de leur ouvrir les portes. M. Audet refusa. Ils se mirent à frapper à coups de pieds et à coups de poings. Alors M. Audet dut tirer deux coups de révolver. Les deux hommes disparurent.

La police, en arrivant, fit des fouilles partout dans les chars vides et dans le voisinage. Aucune trace des rôdeurs n'a été dépistée.

SYSTEME D'ALARME

Le système d'alarme pour le feu est complètement installé partout dans la ville.

M. Barrette, homme de police, nous est revenu de l'hôpital en pleine convalescence.

MESSE DE MINUIT

La messe de minuit à été couronné d'un vrai succès. Les trois messes furent dites par M. l'abbé H. Lavoie, curé. Pendant ces messes MM. les vicaires Bouchard, Simard et Girard, distribuèrent la sainte communion à 2,500 personnes environ.

Le *Minuit, Chrétiens* fut chanté par M. A. Simard et, durant la grand'messe, le chant fut exécuté par les chantres ordinaires de la ville. Les cantiques de Noël, pendant les deux messes basses, furent chantés par la chorale des petits garçons accompagnée de l'orchestre.

LE PASSE-TEMPS

No 784
32me Année d'Expérience

Demandez le No. de Noël en vente dans tous les dépôts de journaux, à 10c la copie.

Huit pages de musique :
3 morceaux de chant,
2 morceaux de piano,
Chroniques, Poésies, Jeux de Société, etc.

Un an d'abonnement est un cadeau fort apprécié.

Abonnements : Canada, 1 an, $1.-50, 6 mois 75c, Etats-Unis, 1 an, $2.-00, 6 mois, $1.00. 10c la copie.

Deux ans, Canada, $2.50, Etats-Unis, $3.50 (ces abonnés reçoivent, comme prime, une piastre de musique en feuilles, à choisir dans notre catalogue; demandez-le).

Abonnement d'essai, 3 mois pour 25c.

Adresse : 16 est, rue Craig, Montréal.

BONNE MODISTE

Pour vos réparations de robes ou confections, vous trouverez une bonne modiste en vous adressant au No 261, rue Racine, Chicoutimi. 25j.

GRATIS **GRATIS**

Boîte de toilette, parure de cou, montre, clipper, coutellerie, rideaux et nombreux articles indispensables donnés gratis aux personnes qui vendront nos graines de jardin.

Demandez notre circulaire.

L'Union des Jardiniers
C. P. 48, Bureau Guay
LEVIS

UN NOUVEAU PROCEDE

Plus beau mais pas plus cher

Impressions en relief

Cartes de visite — Faire-part — Invitations — Papeterie personnelle et tous autres travaux d'un cachet particulier

NOUS venons de recevoir d'Europe une magnifique série de caractères brevetés permettant l'impression en relief à un prix de 40% moins élevé que celui de la gravure tout en donnant un résultat identique.

CE nouveau procédé met l'impression de luxe à la portée de toutes les bourses. Il prête à la toilette typographique le haut ton recherché par les gens de goût.

Prix et spécimens sur demande

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY
LIBRAIRES - IMPRIMEURS
Editeur: LE PROGRES DU SAGUENAY
12 avenue Labrecque—Chicoutimi— Tél. 457

Toujours en main un assortiment considérable d'articles de classes et de bureaux.
COMMANDEZ PAR LA POSTE AVEC CONFIANCE

QUOI DE MIEUX

pour un cadeau que les articles suggérés ci-dessous? Ils épargnent votre temps, réduisent vos labeurs et donnent du confort.

Fers à onduler "MARCEL",	$ 3.50
Fers à repasser, (6 livres)	3.25
Balais électriques "Graybar",	40.00
Radios "HIGHEL", "MURDOCK" et "NEUTRODYNE",	100.00 et plus
Chaufferettes électriques, (nous en avons de toutes sortes),	5.00 et plus
Laveuses électriques "CASSIDY" et "LAUREL",	$100.00 à $145.00
Poêles électriques, (nous en avons de toutes les dimensions),	3.75 à 135.00
Eventails électriques,	13.00 et plus

Nous avons également en magasin un assortiment complet d'abat-jour, de lampes sur pied ainsi que d'ampoules électriques de toutes les formes. Nous sommes distributeurs de la nouvelle lampe Madza.

Nous pouvons vous fournir les accessoires pour radio, faire la réparation de ces appareils et recharger les accumulateurs.

Nous vendons aussi les moteurs électriques de marque "C.G.E.", de toutes capacités; toujours en mains, depuis ¼ de force à 1 force.

Nos électriciens sont licenciés et sont toujours à votre disposition pour faire les installations et réparations électriques. Ouvrage garanti. (Nous nous occupons spécialement de chauffage électrique.)

Xavier Ouellet
Entrepreneur
Electricien
Magasin et Atelier : 95, rue Cartier
Tel. 409 Chicoutimi, P. Q.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE
A TOUS NOS CLIENTS ET AU PUBLIC

Veuillez agréer nos meilleurs remerciements pour l'encouragement que vous nous avez accordé durant l'année qui achève.

Veuillez aussi être bien convaincus que, en 1927 comme par le passé, nous serons en mesure de vous donner satisfaction mieux que partout ailleurs sous le rapport de la qualité, du service et des prix.

WILLIAM BLANCHETTE
Commerçant et Manufacturier de Bois
Rue Cartier - - - - Chicoutimi

Simple Remède Familial pour Maux de Gorge

Maux de Gorge et Rhumes sont Guéris en une Nuit par une Nouvelle Méthode Externe.

Voici un remède simple mais efficace non seulement pour les maux de gorge mais aussi pour les rhumes de toutes sortes et la toux. Il suffit de frictionner votre gorge et votre poitrine avec Vicks VapoRub, l'onguent volatil moderne.

Il est volatilisé par la chaleur du corps et les vapeurs que s'en dégagent sont directement inhalées dans les régions enflammées, libérant le flegme et facilitant la respiration. En même temps, il agit à travers la peau comme un cataplasme, "attirant" la congestion et la douleur. Vicks est particulièrement recommandé pour les rhumes des enfants parce qu'il ne dérange en aucune façon leur estomac toujours délicat.

VICKS VAPORUB

Plus de 21 millions de pots en usage annuellement

LES ESCOUMAINS

BAPTEMES

Joseph-François, enfant de M. et Mme F. Chamberland. Parrain : M. O. Létourneau; marraine : Mme Vve A. Chamberland. Porteuse : Mme Johnny Létourneau.

DIVERS

Le 12 de ce mois, une quarantaine d'hommes se réunissaient à la demeure de M. A. Moffatt, gérant de la Co. Laurentide Ltd., pour le demander comme maire de la paroisse. Un bulletin de présentation portant cinquante signatures, lui fut offert. Avec une telle requête, il fut difficile à M. Moffat de ne pas donner une réponse satisfaisante à ses amis. Une fois leur mission remplie, chacun chercha à s'amuser à qui mieux mieux. Il y eut jeu de carte, chant et musique. Tous se séparèrent au chant de "Bonsoir mes amis", et tous se promirent de se réunir de nouveau quand l'occasion s'en présentera.

Les amateurs de patins sont à nous organiser une patinoire pour l'hiver. Ils ont formé un petit club. M. Paul Bélanger a été nommé président; M. Philippe Boucher, vice-président; M. Edouard Pelletier secrétaire. Ils se sont décidés un peu tard, mais espérons qu'avec le temps et le travail, ils finiront par réussir.

VA ET VIENT

M. C.-J. Bélanger, marchand, et sa petite fille Marguerite ont fait un court voyage à Sault-au-mouton, le 12, en visite chez M. W. Charlton, gérant de la C. Donacona Paper Ltd.

Mlles A. Lapointe et A. Tremblay, inst., sont allées passer les journées du 11 et du 12 à Bergeronnes chez M. Hormidas Lapointe.

M. le Curé Renaud a été absent depuis le 13 jusqu'au 15.

MM. les abbés Mathieu, des Bergeronnes, Dufour, de Mille-Vaches, Bouchard, d'Hamilton Cove, étaient de passage au presbytère le 15.

M. et Mme Maurice Gagnon, François Allicy, d'Hamilton Cove, Isaie Maltais, du Sacré-Coeur, se sont enregistrés à l'Hôtel Bergeron la semaine dernière.

M. Marc Lapointe, des Bergeronnes, est actuellement chez M. J. Bouchard, cultivateur.

Mlle Marie-Laure Hovington, de Tadoussac, passera l'hiver chez M. Edouard Boucher.

M. François Boulianne des chantiers de Sault-au-Mouton.

M. Pamphile Dufour est de passage aux Escoumains.

Mme Vve F. Boulianne est en promenade aux Bergeronnes depuis quelques temps.

ST-HENRI DE TAILLON

NAISSANCE

Le 15 décembre, a été baptisé Marie-Noëlle, enfant de M. et Mme David Tremblay, industriel. Parrain : Willie Tremblay, frère de l'enfant; marraine : Marie-Ange Tremblay. Porteuse : Mme Mairon Bouchard.

VA ET VIENT

Mlle Laure Gaudreault, institutrice à St-Coeur de Marie, est venue dimanche dernier, visiter sa soeur Mme Philippe Jauvin.

M. Lionel Bouchard ainsi que M. et Mme Léonce Bouchard, de St-Coeur de Marie, sont venus en visite chez M. Oscar Renaud, le 8 décembre dernier.

Mme Tremblay, de l'Abitibi, était ces jours derniers chez M. Mairon Bouchard, et autres parents.

M. Ernest Lefebvre, étudiant au Séminaire de Chicoutimi, est de retour dans sa famille pour cause de maladie.

Mlle Blandine St-Pierre est de retour d'une promenade à St-Jérôme.

Mme Vve Freddy Savard, de Péribonca était chez M. Ludger Bergeron, tout dernièrement.

ST-JEAN-L'EVANGELISTE

VA E TVIENT

Le 28 novembre, M. Pamphile Gaudreault, garde-forestier, était de passage dans notre paroisse.

Le 3 décembre M. et Mme Raoul Macdonald sont de retour de leur voyage.

Dimanche, le 5 décembre, M. et Mme Simon Pearson sont partis après avoir passé un mois dans cette paroisse.

Samedi, le 4 décembre, M .et Mme Joseph Savard, de St-Léonard, étaient en promenade chez M. Louis Gagnon, de cette paroisse.

Le 12 décembre, M. l'abbé P.-E. Parent, curé de cette paroisse, est parti pour quelques jours.

NAISSANCE

Le 12 décembre — Marie, enfant de M. et Mme Néré Gagné. Parrain et marraine : M. et Mme Zoël Tremblay.

CHAMBORD

FEU Mme JOSEPH BOIVIN

Mardi, le 21 décembre, est décédée à Chambord, après quelques jours de maladie seulement, Mme Joseph Boivin, fils de Johnny, née Anna Bouchard, à l'âge de 44 ans. Outre son mari éploré, elle laisse pour pleurer sa perte, 12 enfants : Julianna, Elzéar, Olivine, Chs-Eugène, Jean-Baptiste et les autres en bas age. En outre de sa mère qui lui survit, elle laisse aussi plusieurs frères et soeurs : Ernest Bouchard, Joseph, Elzéar; Mme Pamphile Tremblay de Roberval, Mme Potvin, de St-Félicien et Mlle Alexina Bouchard, de Chambord.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à Chambord vendredi matin au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

A la famille en deuil nous offrons nos plus vives sympathies.

ROBERVAL

VA ET VIENT

Mme G. Noël, de Normandin, était de passage à Roberval mercredi dernier.

M. J.-A. Fortin, notaire de Chambord, était à Roberval mercredi dernier par affaires professionnelles.

M. et Mme Philippe Angers, de Chicoutimi, sont en promenade à Roberval, chez M. L.-P. Huot, à l'occasion de la fête de Noël.

M. J.-S. Simard, de Normandin, était en voyage d'affaires à Roberval mercredi dernier.

M. F. Fortin, de Chambord, a passé la journée de mercredi dernier à Roberval.

M. J.-L. Vallerand, de Québec, était en voyage d'affaires à Roberval mercredi dernier.

M. C.-A. Paquet, est venu à Roberval jeudi dernier par affaires.

M. J.-E. Hébert, de la Beauce, était à Roberval jeudi dernier.

M. Ls-Nap. Gauvin, représentant de la Maison L.-A. Alain, de Québec, était en voyages d'affaires à Roberval la semaine dernière.

M. et Mme L.-B. Gagnon, de Chicoutimi, sont venus à Roberval mercredi dernier, les invités de M. Léon Roy.

M. A. Lindsay, de Ste-Monique, était à Roberval par affaires mercredi dernier, chez son frère le notaire Errol Lindsay.

M. H. Boulanger, de Isle Maligne, était en voyage d'affaires à Roberval vendredi dernier.

M. et Mme J.-H. Delisle, de cette ville, ont passé quelques jours au Club Lizotte, la semaine dernière. M. Armand Lacombe, de cette ville, était leur invité.

M. et Mme Conrad Labrie, de Manitoba, étaient en promenade à Roberval la semaine dernière chez M. C.-C. Fortin.

MM. D. Néron, P. Hamel, J.-E. Boily, de cette ville, et M. E. Lamy, M.D., de St-Jérôme, sont allés au club Lizotte la semaine dernière afin de remettre en ordre leurs camps qui avaient été pillés par des passants qui ont été arrêtés et ont comparu devant le Juge Choquette, de Québec, et sur leur plaidoyer de culpabilité, ils recevront leur sentence le 22 du présent mois.

NAISSANCES

Le 8 décembre — Marie-Yvonne-Régina, fille de M. et Mme Jos. Fraser. Parrain et marraine : M. et Mme Arthur Larouche.

Le 9 décembre — Joseph-François-Lucien, fils de M. et Mme J.-Gérard Guénard. Parrain et marraine : M. et Mme Johnny Imbault.

Le 9 décembre — Marie-Marguerite-Alma, fille de M. et Mme Eugène Robitaille. Parrain et marraine : M. et Mme Lorenzo Boivin.

Le 10 décembre — Marie-Jeanne-Zélia, fille de M. et Mme Rodolphe Morin. Parrain et marraine : M. et Mme Albert Lebel.

Le 12 décembre — Joseph-Roger-Gisselin, fils de M. et Mme Joseph Doré. Parrain et marraine : M. et Mme Joseph Nepton.

Le 13 déc. — Joseph-Charles-Jean-Marie, fils de M. et Mme Eugène Lavoie. Parrain : M. J.-C. Vézina; marraine : Mlle Reine Vézina.

Le 13 décembre — Louis-Joseph-Léon, fils de M. et Mme J.-Léon Roy, Léon, fils de M. et Mme J.-Léon Roy. Parrain et marraine : M. et Mme Louis-B. Gagnon, de Chicoutimi.

DIVERS

L'honorable juge Aug. Tessier était à Roberval le 20 et les jours suivants où il a présidé un terme de la Cour Supérieure.

MM. Euclide Roy, avocat, Jules Lefebvre, avocat, Jos. Martel, J.-A. Laforest, étaient à Roberval ces jours derniers où ils ont plaidé devant la Cour Supérieure.

M. Arthur Ménard, de Chambord, est venu à Roberval par affaires mardi dernier.

M. Arthur Duchesne, de St-Joseph d'Alma, était à Roberval mardi dernier.

MM. Jos. Simard, Adhémar Laforge, Félix Audet, de St-Jérôme, étaient en voyage d'affaires à Roberval mardi dernier.

M. Arthur Boulianne, de Notre-Dame d'Hébertville, était de passage à Roberval mardi dernier.

M. N. Audet dit Lapointe, de St-Joseph d'Alma, est venu à Roberval mardi dernier.

M. Emile Gagnon, de Chambord, était de passage à Roberval mardi dernier.

STATION D'HEBERTVILLE

DECES

Vendredi, 17 décembre dernier est décédée Thérèse Bois, enfant de M. et Mme J-H. Bois.

Sa sépulture eut lieu dimanche après-midi. Aux parents si cruellement éprouvés, nous offrons nos sincères sympathies.

VA ET VIENT

M. J.-Chs Gobeil, de Chicoutimi était de passage chez M. E.-J. Gobeil, cette semaine.

Mlles M.-A. Paradis et J. Bégin sont allées à Chicoutimi mardi dernier.

ST-COEUR DE MARIE

TABLEAU D'HONNEUR

Classe No 3 — Dirigée par Mlle Juliette Gagnon, 4ième année :

1, B. Larouche; 2, C. Lessard; 3, A. Bergeron.

3ième ANNEE

1, I. Lessard; 2, S. Tremblay; 3, D. Tremblay; 4, N. Bergeron; 5, E. Maltais.

2ième ANNEE

1, M. Maltais; 2, A. Boivin, 3, A. Lessard.

1ère ANNEE

1, G. Bouchard; 2, J. d'Arc Côté; 3, N. Côté.

METABETCHOUAN

VA ET VIENT

Le 21 décembre, Mlle A. Nadeau, de Métabetchouan, était de retour d'une promenade, où elle a passé deux jours à St-Gédéon, chez sa cousine Mme P. Gravel.

M. E. Bérubé, de Cap-Chat, Co Gaspé, gérant d'assurance de l'Union St-Joseph, était à Métabetchouan, le 18 chez son cousin M. N. Nadeau.

MILLE-VACHES

Se réunissaient au presbytère, pour la fête de notre bon Curé, M. Dufour, plusieurs de ses paroissiennes. Il y eut un excellent souper à lequel tous prirent part, et firent honneur aux mets si succulents et si bien variés.

L'on joua, au "Euchre". Les heureux gagnants furent pour les premiers prix : Mlle C. Côté et J.-C. Dufour; 2e prix, M. P. Tremblay et Mlle C. Piuze; Consolation : Rév. J.-M. Bouchard et Mme F. Tremblay.

L'on passa ensuite à la Course aux "peanuts", qui nous amusa bien.

Les gagnants pour les 1er prix furent : Mlle C. Piuze et M. J.-C. Dufour 2e prix; consolation : Mme P. Tremblay et M. E. Tremblay.

L'on servit un excellent café, qui avec les si bonnes pâtisseries méritaient des félicitations.

Tous se séparèrent, emportant le meilleur souvenir, des douces heures si bien passées.

Etaient présents à cette fête : R. T. Dufour, R. J.-M. Bouchard, M. et Mme A. Dufour, leur fils Jean-Charles, Mmes P. Tremblay, L. Bouchard, F. Tremblay, M. et Mme P. Tremblay, Mlles B. et S. Gagné, M. Martel, M. E.-C. Tremblay, Mlles C. Côté, C. Puize et M. et Mme J. Tremblay.

VA ET VIENT

M. J. Couturier de la Malbaie est ici depuis quelques jours achetant la fourrure. Aussi M. A. Tremblay et E. Harvey ce dernier de Tadoussac.

Plusieurs chasseurs sont attendus cette semaine venant passer les fêtes dans leur famille.

MALADES

Mme Vve C. Emond, est encore au lit souffrant de rhumatismes. M. A. Tremblay prend un peu de mieux.

Nos meilleurs souhaits de rétablissement à ces malades.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Chicoutimi, 21 décembre 1926

Quarante-neuvième séance du Conseil

(Séance régulière)

Sont présents: MM. Adélard Tremblay, président, W.-H. Giroux, L.-P. Desbiens, J.-E. Lemay, Eloi Côté, Amable Tremblay, directeurs, et quelques membres de la Chambre.

Après la prière, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE

La route Grande-Baie St-Siméon

MM. les députés provinciaux de Chicoutimi et de Charlevoix accusent réception de notre lettre concernant l'organisation d'une délégation auprès du cabinet provincial en vue d'obtenir dès l'été prochain la confection de la route Grande-Baie-St-Siméon. Ils sont prêts à nous aider de toutes leurs forces en cette affaire, mais suggèrent que cette délégation ait lieu au commencement de la session.

Manufacture de conserves

M. H.-H. Duchesne, de la maison Outillages à Conserves Champion, demande s'il n'y aurait pas moyen de provoquer à Chicoutimi la fondation d'une manufacture de conserves. Entre autres considérations, M. Duchesne rapporte qu'on consomme pour $20,000,000 de Conserve sdont $1,000000 à peine est fourni par la province de Québec. Notre province consomme aus si 600,000 caisses de tomates en conserve dont 500,000 viennent de l'Ontario, des Etats-Unis et de l'Italie. Il y a donc, de ce côté, un large champ à exploiter pour les producteurs de la province de Québec.

DELIBERATIONS

La route Grande-Baie-St-Siméon

Il est décidé que la Chambre enverra quelques délégués à Québec dès que MM. les députés Dufour et Délisle diront, à 8 jours d'avis, à quelle date aura lieu la délégation pour la route Grande-Baie-St-Siméon. Une réunion spéciale aura lieu dès que nous connaîtrons la date de la délégation.

Manufacture de conserves

Le Secrétaire est chargé d'écrire à M. H. Duchesne pour lui dire que la Chambre serait heureuse de lui fournir l'occasion de causer avec les hommes d'affaires de Chicoutimi, s'il croyait opportun de venir leur expliquer son affaire.

Administration municipale

Le président soulève la question de l'administration de la ville, disant que c'est en vue d'améliorer cette administration que la Chambre a fait les sacrifices nécessaires pour faire donner par un homme compétent une causerie sur l'administration des villes par conseil-gérant Il demande à M. le Maire, qui est présent, ce que le Conseil entend faire pour améliorer l'administration actuelle.

M. le Maire Desbiens dit que la question administrative a été longuement étudiée au Conseil et que tous s'accordent à dire qu'il faut un changement. Le projet du Conseil consiste à engager un bon ingénieur civil qui donne tout son temps son temps à la ville et à donner à cet ingénieur pratiquement les pouvoirs d'un gérant sans lui en décerner le titre. Cette solution permettrait d'amener à l'administration actuelle un changement considérable, sans modifier la charte. Des soumission sont demandées pour les services d'un ingénieur, afin de permettre à tous ceux qui se présenteront de se faire valoir mais il est bien entendu que la ville ne s'engage pas à prendre la soumission la plus basse; qu'elle dirigera, au contraire, son choix vers l'ingénieur qui semblera le plus en mesure de donner satisfaction sous tous les rapports.

Après quelques mots de discussion et d'explication, les membres présents se déclarent satisfaits du projet d'amélioration tel qu'exposé par M. le maitre Desbiens.

Les compteurs d'électricité

M. Adélard Tremblay demande à M. le Maire, si la ville a considéré le projet soumis par la Compagnie Electrique au sujet de l'installation de compteurs et de la modification du taux de l'énergie consommé par les poêles.

M. Desbiens dit que le tarif suggéré a été étudié et qu'il a été trouvé moins avantageux que le régime actuel pour les petits consommateurs. D'autre part, il y aurait lieu de faire déterminer, en rapport avec la franchise, si l'électricité consommée par les poêles est de l'électricité d'éclairage ou de l'énergie.

Billet de fin de semaine

M. J.-E. Leblanc, agent de trafic pour le Chemin de fer National, est venu rencontrer le secrétaire de la Chambre au sujet de la demande faite pour les billets de fin de semaine. M. Leblanc dit que ces billets sont accordés dans les centres où la population a l'habitude de la villégiature dans certain rayon. Si la Chambre démontre que c'est le cas de Chicoutimi, il s'efforcera de faire accorder ce privilège à notre ville.

La Chambre ne considère pas devoir soutenir cette demande plus longtemps pour le moment.

Nouveau Membre

M. Ernest Deiners, gérant de la maison Gagnon & Frère, est admis à faire partie de cette Chambre sur proposition de M. L.-P. Desbiens secondée par M. W.-H. Giroux.

Commission d'élection

MM. Elzéar Boivin, L.-H. Carrier et L.-P. Desbiens, sont nommés pour faire partie de la commission d'élection qui fera les suggestions règlementaires quant à l'élection des nouveaux directeurs, lors de l'assemblée générale de janvier.

La séance est levée à 9.45 heures.

Le Secrétaire

LES ALMANACHS

L'Almanach de l'Action Catholique ..... .50

L'Almanach de la Langue française ..... .25

L'Almanach du Pèlerin ..... .25

Plus 10%, pour le port.

En vente au "Progrès du Saguenay"

La Banque Canadienne de Commerce

Apprenez à économiser.

L'habitude de l'économie s'acquiert facilement par des dépôts réguliers à la caisse d'épargne.

Ouvrez un compte d'un dollar ($1.00) et vous serez surpris de constater comme il est facile d'économiser.

Succursale de Chicoutimi: 262, rue Racine

Clement-J. Moreau, Gérant

QUE

L'Année Nouvelle

VOUS APPORTE

Bonheur

ET

Prospérité

Cote, Boivin & Cie, Incorporee

Chiooutimi et Roberval

ACHETEZ Vos Bonbons et Chocolats

CHEZ

Antoine Hamel

CONFISEUR

Rue Racine

CHICOUTIMI

Assortiment complet de chocolats, bonbons, à la livre et à la boite.

Bonbons mélangés, 2 lvs pour 25c.
Bons chocolats, la livre, 25c à 40c.

Jolies bonbonnières, ½, 1, 2, 3, 4 et 5 lvs, de $0.40 à $5.00.

Gateaux de marque "James M. Aird", de 20c à 65c.

PLUM PUDDING de $1.00 à $3.00.

Jouets

Nous avons en magasin des jouets de tous prix.

Scient vite
Restent affilés
SCIES SiMONDS
SIMONDS CANADA SAW CO. LTD.
MONTREAL
VANCOUVER, ST. JEAN, N.B.,
TORONTO

DEMANDE A LA LEGISLATURE

Avis public est par les présentes donné que les Révérends Pères Théophile Hudon, Joseph Sheehy, Alphonse Gauthier et Edouard Roy, tous membres de la Compagnie de Jésus, tous de la cité et du district de Québec, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir une loi, les constituant, eux et leurs successeurs, en corporation, sous le nom de "La Corporation du Val Racine", pour fins religieuses, d'éducation, œuvres charitables et sociales, avec les pouvoirs habituels conférés à ces corporations.

Chicoutimi, ce 9 décembre, 1926

Le procureur des requérants,
Guy HUDON